



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**AGENCE
DU NUMÉRIQUE
EN SANTÉ**

La transformation commence ici

Contrat d'objectifs et de performance

2026 - 2028

Pour une Agence plus lisible et davantage pilotée par les résultats

ANCRER • ALIGNER • ACCÉLÉRER

Sommaire

Le mot de la ministre	2
Cadre contractuel	3
Synthèse	4
Editos	8
L'ANS en 2026 : qui sommes-nous ?	10
Pourquoi ce COP, pourquoi maintenant ?	12
Comment ce COP a été construit ?	13
Le COP 2026-2028	14

AXE 1 **ANCRER le déploiement de dispositifs robustes pour favoriser la confiance des utilisateurs**

Engagement 1	Garantir des services socles et référentiels nationaux fiables, performants et durables aux acteurs de santé.....	16
Engagement 2	Renforcer la performance et la résilience numérique de la chaîne des urgences	20

AXE 2 **ALIGNER l'offre, les actions et les équipes de l'ANS avec les besoins des parties prenantes pour en maximiser l'adoption**

Engagement 3	Placer l'expérience utilisateur, l'adoption et la satisfaction au cœur de l'offre de services de l'ANS.....	24
Engagement 4	Transformer l'ANS pour mieux servir son écosystème et garantir sa performance dans la durée	28

AXE 3 **ACCÉLÉRER la maturité de l'écosystème sur l'échange de données dans un cadre sécurisé**

Engagement 5	Déployer une identité numérique de confiance conforme au cadre européen.....	34
Engagement 6	Affirmer le rôle de régulateur de l'ANS en France et en Europe.....	38
Engagement 7	Faire de la cybersécurité un levier de confiance et de continuité des soins.....	44

Une ambition pilotée, des résultats mesurés	47
Le COP et les politiques publiques de santé	48

ANNEXES

Démarche de concertation menée dans le cadre de la construction du COP 2026 – 2028	50
Récapitulatif des indicateurs et livrables par axe	51

GLOSSAIRE	59
------------------------	----



“ Un numérique en santé fiable, au service de son écosystème ”

Le numérique en santé est devenu, en quelques années, un pilier du fonctionnement de notre système de santé. Professionnels, établissements, citoyens : tous dépendent aujourd'hui de services numériques qui se doivent d'être fiables, sécurisés et capables de fluidifier les parcours de soins. Cette réalité impose à l'État des exigences claires : structurer, sécuriser et pérenniser les infrastructures sur lesquelles repose cette transformation afin qu'elles produisent un bénéfice concret dans le quotidien des professionnels et dans le parcours des patients.

C'est dans cet esprit qu'a été créée, en 2019, l'Agence du Numérique en Santé. Opérateur de référence du numérique en santé, elle assure la coordination des référentiels, des services socles et des espaces de confiance qui fondent l'infrastructure nationale du numérique en santé. Elle contribue directement à la qualité, à la sécurité et à l'efficacité des parcours, au bénéfice des professionnels comme des citoyens.

Le présent Contrat d'objectifs et de performance 2026-2028 intervient dans un contexte de transition. Les années de déploiement intensif portées par le Ségur du numérique en santé ont permis de structurer une dynamique collective sans précédent. Il s'agit désormais de consolider les acquis en évitant tout retour arrière, de renforcer l'efficacité des services socles existants tout en garantissant la soutenabilité de l'ensemble des fondations de la maison du numérique en santé, et de développer les usages numériques en lien avec les acteurs territoriaux.

Ce contrat fixe les priorités de l'Agence autour de trois grandes orientations : ancrer des services numériques robustes et durables pour les acteurs de santé ; aligner l'offre et l'organisation de l'Agence avec les besoins réels de son écosystème ; accélérer la montée en maturité du numérique en santé sur les enjeux d'identité numérique, d'interopérabilité, de régulation et de cybersécurité. Ces orientations engagent l'ANS sur des résultats concrets, mesurables et utiles au quotidien des professionnels, des établissements et des usagers en simplifiant leurs pratiques et en améliorant concrètement la qualité de service.

À travers ce COP, l'État réaffirme son engagement en faveur d'un numérique en santé fiable, résilient et humaniste fondé sur la confiance dans les usages, dans la sécurité et dans la circulation des données. Il exprime sa confiance dans la capacité de l'Agence à tenir, dans la durée, la promesse d'un numérique au service de la santé de tous.

Stéphanie Rist

Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

CADRE CONTRACTUEL

Le Contrat d'objectifs et de performance 2026-2028 de l'Agence du Numérique en Santé définit les priorités stratégiques de l'Agence pour les trois prochaines années, dans une logique de performance et de soutenabilité. Il s'articule autour de sept engagements :

- **Engagement 1** : Garantir des services socles et référentiels nationaux fiables, performants et durables aux acteurs de santé ;
- **Engagement 2** : Renforcer la performance et la résilience numérique de la chaîne des urgences ;
- **Engagement 3** : Placer l'expérience utilisateur, l'adoption et la satisfaction au cœur de l'offre de services de l'ANS ;
- **Engagement 4** : Transformer l'ANS pour mieux servir son écosystème et garantir sa performance dans la durée ;
- **Engagement 5** : Déployer une identité numérique de confiance conforme au cadre européen ;
- **Engagement 6** : Affirmer le rôle de régulateur de l'ANS en France et en Europe ;
- **Engagement 7** : Faire de la cybersécurité un levier de confiance et de continuité des soins.

Le rôle respectif de l'État et de l'Agence est défini comme suit.

L'État fixe les orientations stratégiques du numérique en santé et assure le suivi des engagements définis par le présent contrat, en lien avec les directions d'administration centrale concernées.

L'ANS met en œuvre ces orientations selon les modalités et indicateurs définis dans le contrat. Elle rend compte annuellement des résultats obtenus à son Conseil d'administration et à ses tutelles, et contribue aux travaux de coordination interministérielle dans le champ du numérique en santé.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

Entre l'État, représenté par Mme Stéphanie Rist, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées et l'Agence du Numérique en Santé, groupement d'intérêt public (GIP) placé sous la tutelle du ministère chargé de la Santé, représentée par Jean-Christophe Zerbini, directeur général.

Considérant le statut de GIP de l'Agence et les missions qui lui sont confiées, après délibération du Conseil d'administration en date du 8 juillet 2026, il a été convenu ce qui suit.

Il est conclu un Contrat d'objectifs et de performance, détaillé ci-après, pour une durée de trois ans couvrant la période 2026-2028.

Fait, le 8 juillet 2026

L'Etat, représenté par la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Stéphanie RIST



L'Agence du Numérique en Santé représentée par le directeur général

Jean-Christophe ZERBINI



SYNTHÈSE

PRÉPARER LA PROCHAINE ÉTAPE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Le numérique en santé est entré dans une nouvelle phase de maturité, accélérée, entre autres, par des technologies de rupture et des besoins plus prégnants.

Ces dernières années ont permis de mettre l'accent sur l'industrialisation des déploiements numériques, la structuration des grands services socles nationaux et l'émergence de nouveaux usages dans le quotidien des professionnels, des établissements et des acteurs privés et publics. L'identité numérique en santé, les référentiels d'interopérabilité, le programme Ségur ou encore les dispositifs de cybersécurité ont contribué, à travers les missions de l'Agence, à transformer durablement et en profondeur le paysage du numérique en santé.

Aujourd'hui, une nouvelle étape s'ouvre.

Les attentes des acteurs se font plus pressantes et plus précises. Les consommateurs des services de l'Agence que sont les professionnels de santé, les établissements sanitaires et médico-sociaux, les entreprises du numérique en santé, les institutions publiques, les ARS et les GRADeS, ainsi que les citoyens in fine, n'attendent plus uniquement des outils numériques ou des dispositifs réglementaires. Ils attendent des services fiables, simples d'usage, sécurisés, alimentés de données provenant d'autres outils numériques et capables de produire un impact concret dans leur quotidien.

Cette évolution définit un objectif clair pour l'Agence, à savoir que l'enjeu n'est plus seulement de déployer des solutions numériques, mais désormais de garantir leur qualité de service, leur robustesse, leur appropriation et leur capacité à améliorer durablement les usages et le quotidien.

Dans le même temps, les innovations technologiques s'accroissent, l'intelligence artificielle ouvre de nouvelles perspectives, les exigences européennes redessinent progressivement les cadres de confiance et les attentes en matière de cybersécurité, de souveraineté et de partage des données se renforcent.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le Contrat d'objectifs et de performance 2026-2028. Il traduit l'ambition d'une Agence qui doit à la fois consolider les acquis construits ces dernières années, accompagner les transformations en cours et préparer les évolutions qui façonneront le numérique en santé de demain.

UNE AMBITION

pour passer d'une logique de déploiement à la promesse de l'apport de valeur ajoutée

Le COP 2026-2028 marque une évolution majeure dans la trajectoire de l'ANS.

L'enjeu n'est plus seulement de déployer des produits, services ou référentiels. Il est de garantir leur qualité, leur appropriation, leur robustesse et leur capacité à créer de la valeur pour les acteurs de santé.

Cette ambition repose sur quatre convictions fortes qui guident nos travaux :

- les services numériques doivent être utiles, simples et fiables ;
- la confiance dans le numérique constitue une condition indispensable à la transformation du système de santé ;
- l'écoute des utilisateurs et la qualité de service doivent devenir des critères centraux de pilotage ;
- l'ANS doit renforcer sa capacité à anticiper les évolutions technologiques, réglementaires, organisationnelles et inscrire pleinement l'intelligence artificielle dans sa trajectoire, et ce tout en recherchant optimisation et performance.

Le COP traduit ainsi l'évolution d'une Agence qui consolide son rôle d'opérateur public de référence tout en renforçant ses missions d'opérateur, régulateur, promoteur et valorisateur.

TROIS AXES

pour transformer durablement le numérique en santé

AXE 1 - ANCRER

Ancrer consiste à consolider les fondations du numérique en santé.

L'ANS poursuivra le renforcement des infrastructures et services qui constituent désormais des briques essentielles du système de santé.

Cela concerne notamment les annuaires nationaux, le RPPS, le FINESS, le ROR, les services socles, les infrastructures numériques des urgences ou encore les espaces de confiance permettant les échanges sécurisés de données de santé.

L'enjeu n'est plus seulement de les déployer mais d'en garantir durablement la qualité, la disponibilité, la sécurité et la performance.

Cet axe s'articule notamment autour d'engagements sur :

- la robustesse des services nationaux de référence, en particulier les annuaires ;
- la recherche d'une meilleure maîtrise de la qualité des données des répertoires nationaux en articulation avec les fournisseurs de ces données, mais aussi avec les structures qui les consomment ;
- la convergence vers le ROR national ainsi que le développement de ses usages et le renforcement de la qualité des données ;
- la résilience numérique de la chaîne des urgences ;
- la continuité de service des infrastructures critiques.

L'ambition est claire : renforcer la confiance dans les services numériques du quotidien et garantir leur capacité à soutenir durablement les usages.

AXE 2 - ALIGNER

Aligner consiste à faire évoluer l'ANS vers une Agence pleinement orientée service.

Cette évolution se traduira par une meilleure prise en compte des usages, une mesure renforcée de la satisfaction, une amélioration continue des parcours utilisateurs, une modernisation de la relation de service client et un pilotage renforcé par la donnée.

Au-delà des outils, il s'agit d'installer durablement une culture de la qualité de service, de l'écoute et de l'impact, élément indispensable de la confiance envers le numérique.

Cet axe vise notamment à :

- intégrer davantage les retours terrain ;
- mesurer l'adoption et la satisfaction ;
- améliorer l'expérience utilisateur ;
- moderniser la relation de service client ;
- renforcer la performance opérationnelle, économique et sociale de l'Agence.

Il traduit une transformation culturelle profonde : faire évoluer l'ANS d'une logique de production vers une logique d'impact, de qualité de service et de résultats mesurés.

AXE 3 - ACCÉLÉRER

Accélérer consiste à préparer la prochaine étape du numérique en santé.

Fort des acquis construits ces dernières années, l'ANS entend accompagner la montée en maturité de l'écosystème tout en anticipant les transformations à venir.

Cet axe a pour ambition de :

- renforcer les dispositifs d'identité numérique de confiance ;
- consolider les cadres de régulation du numérique en santé ;
- accompagner la montée en maturité cyber des acteurs ;
- favoriser l'interopérabilité et le partage sécurisé des données ;
- préparer la déclinaison opérationnelle des cadres européens ;
- anticiper les impacts des innovations numériques, notamment de l'intelligence artificielle sur les usages, les services et les cadres de confiance.

Au-delà de ces évolutions, l'objectif est de permettre au système de santé de disposer des infrastructures, des référentiels et des espaces de confiance nécessaires pour intégrer durablement les innovations, répondre aux exigences européennes et renforcer sa souveraineté numérique.

UNE AGENCE PLUS UTILE, PLUS LISIBLE ET PILOTÉE PAR LES RÉSULTATS

Le COP 2026-2028 traduit également une évolution du fonctionnement interne de l'Agence, et en particulier de sa méthode de conception et déploiement de ses produits et services.

La satisfaction des utilisateurs, la qualité de service, l'adoption des solutions, la performance opérationnelle et économique sont au cœur du pilotage stratégique de l'Agence. L'ANS se fixe ainsi une exigence nouvelle : mesurer non seulement ce qu'elle déploie, mais surtout l'impact réel de son action.

Cette logique de résultats s'accompagne d'un dialogue renforcé avec les parties prenantes, d'une plus grande transparence sur les objectifs poursuivis et d'une volonté de rendre l'action publique plus lisible.

À travers ce COP, l'Agence affirme sa volonté d'être à la fois opérateur, régulateur et promoteur du numérique en santé, au service des professionnels, des établissements, des entreprises du numérique en santé et des citoyens.

Sa finalité est simple : faire du numérique en santé un levier concret de confiance, de performance et de transformation durable du système de santé.

3 AXES 7 ENGAGEMENTS

ANCRER

1. Garantir des services socles et référentiels nationaux fiables, performants et durables aux acteurs de santé
2. Renforcer la performance et la résilience numérique de la chaîne des urgences

ALIGNER

3. Placer l'expérience utilisateur, l'adoption et la satisfaction au cœur de l'offre de services de l'ANS
4. Transformer l'ANS pour mieux servir son écosystème et garantir sa performance dans la durée

ACCÉLÉRER

5. Déployer une identité numérique de confiance conforme au cadre européen
6. Affirmer le rôle de régulateur confirmé de l'ANS en France et en Europe
7. Faire de la cybersécurité un levier de confiance et de continuité des soins

Forte des infrastructures, référentiels et services déployés ces dernières années, l'ANS entend désormais capitaliser sur ces acquis pour préparer la prochaine génération du numérique en santé. Face à l'accélération des innovations technologiques, à l'émergence de nouveaux usages inspirés des standards numériques du quotidien et aux évolutions européennes, l'Agence se donne pour objectif d'anticiper les besoins de demain plutôt que d'y répondre a posteriori.

Isabelle ADENOT

Présidente de l'Agence du Numérique en Santé



Le numérique en santé : une réalité au service de tous

Le numérique en santé n'est plus une promesse d'avenir. Il est désormais au cœur du fonctionnement quotidien de notre système de santé. Professionnels, établissements, entreprises du numérique en santé, citoyens : tous attendent des services numériques utiles, fiables, simples et sécurisés. Tous exigent aussi que ces outils améliorent concrètement les parcours de soins, facilitent les coopérations et contribuent à un accès équitable aux soins sur l'ensemble du territoire.

Un rôle stratégique pour l'Agence du Numérique en Santé

Dans ce contexte, le rôle de l'ANS est décisif. Car au-delà des technologies, l'enjeu est avant tout une question de confiance :

- confiance dans les outils ;
- confiance dans la circulation des données ;
- confiance dans la capacité du numérique à améliorer durablement le service rendu aux professionnels comme aux usagers.

Le COP 2026-2028 : une ambition collective et concrète

Le Contrat d'objectifs et de performance 2026-2028 incarne cette ambition. Il repose sur une conviction forte : le numérique en santé ne peut pleinement déployer ses effets que s'il est construit avec les acteurs de terrain et piloté dans une logique d'impact concret. Ce COP marque aussi une évolution majeure pour l'ANS. Il lui permet d'affirmer son positionnement comme opérateur public de référence, à l'intersection des enjeux de transformation, régulation, cybersécurité, interopérabilité et souveraineté numérique européenne.

Une méthode fondée sur la coopération

Ce COP affirme une méthode : celle de l'écoute, de la concertation et de la coopération avec l'écosystème, les institutions publiques, les établissements sanitaires et médico-sociaux, les professionnels de santé, les entreprises du numérique en santé, les représentants des usagers et les partenaires européens...

Cette démarche collective était indispensable. Car les défis que nous devons relever dépassent largement la technologie. Ils interrogent notre capacité à construire ensemble un numérique en santé plus humain, plus lisible, plus protecteur et plus durable.

Une exigence de résultats

À travers ce COP, l'ANS affirme surtout une exigence de responsabilité et de résultats. La réussite du numérique en santé ne se mesurera pas au nombre de dispositifs déployés ou de référentiels produits. Elle se jugera à :

- l'appropriation par les acteurs ;
- la qualité de service offert ;
- la capacité à simplifier le quotidien des professionnels ;
- l'amélioration concrète de la vie des patients et des soignants.

C'est cette ambition exigeante que l'Agence du Numérique en Santé souhaite porter pour les années à venir, au service de la performance de notre système de santé.

S
O
T
I
P
E

Jean-Christophe ZERBINI
Directeur général de l'Agence du Numérique en Santé



Transformer durablement le système de santé par le numérique ne se résume pas à déployer des outils ou à faire émerger de nouveaux services.

Cela suppose de créer de la confiance, de simplifier les usages, de garantir la sécurité, d'accompagner les professionnels et de produire des résultats concrets dans le quotidien des acteurs de terrain comme des citoyens.

C'est précisément l'ambition portée par ce Contrat d'objectifs et de performance 2026-2028.

Ce COP marque une étape importante pour l'Agence du Numérique en Santé. Il affirme une volonté claire : faire de l'ANS une Agence toujours plus utile, plus lisible, plus proche des besoins et plus engagée au service des politiques publiques de santé.

Au-delà d'une commande politique et d'une feuille de route pluriannuelle, le COP constitue un cap collectif. Un cadre d'action pour les prochaines années. Une manière de partager où nous voulons aller, comment nous souhaitons travailler et quelle promesse nous voulons tenir auprès de l'ensemble de notre écosystème.

Cette ambition nous oblige, elle nous engage.

Parce que le numérique en santé est désormais au cœur du fonctionnement du système de santé. Parce que les attentes en matière de qualité de service, de cybersécurité, d'interopérabilité ou encore de simplicité d'usage sont de plus en plus fortes.

Parce que les transformations technologiques, organisationnelles et européennes s'accélèrent. Et parce que nous avons collectivement la responsabilité de faire du numérique un levier concret de confiance, d'efficacité et d'amélioration des parcours.

Face à ces défis, l'ANS poursuit sa propre transformation.

Ce COP traduit l'évolution d'une Agence qui consolide ses fondamentaux tout en renforçant son rôle d'accompagnement, de coordination et de service auprès de l'ensemble des acteurs du numérique en santé.

Une Agence qui souhaite mieux mesurer son impact, mieux écouter ses utilisateurs, mieux partager ses priorités et mieux rendre compte de ses résultats.

Une Agence en mouvement, aussi. Autour d'enjeux, d'attentes et d'usages qui évoluent vite et en permanence.

Ce COP est le fruit d'un travail collectif associant les équipes de l'Agence, notre gouvernance, notre tutelle et l'ensemble de notre écosystème. Cette démarche de concertation était essentielle : les transformations à conduire ne peuvent se construire qu'ensemble.

Trois grandes orientations structurent cette trajectoire : ancrer, aligner et accélérer.

Trois verbes d'action qui traduisent à la fois la maturité acquise ces dernières années et notre volonté de préparer l'avenir avec méthode, exigence et pragmatisme. Au fond, ce COP porte une conviction simple : le numérique en santé n'a de sens que s'il améliore réellement le service rendu.

C'est cette dynamique collective que nous souhaitons porter avec l'ensemble de nos partenaires pour les trois prochaines années.

L'ANS en 2026 : qui sommes-nous ?

L'opérateur public du numérique en santé

L'Agence du Numérique en Santé (ANS) est l'opérateur public chargé d'accompagner et de mettre en œuvre la transformation numérique du système de santé français. Placée sous la tutelle du ministère de la Santé, l'Agence agit dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques nationales du numérique en santé en garantissant leur traduction opérationnelle auprès de l'ensemble des acteurs du système de santé.

L'ANS agit pour permettre à chaque acteur du système de santé de disposer de services numériques fiables, sécurisés, interopérables et simples d'usage.

À travers ses missions, l'ANS contribue à construire un numérique en santé :

- utile et concret pour les professionnels et les usagers ;
- sécurisé et résilient ;
- interopérable ;
- éthique et souverain ;
- centré sur les usages et la qualité de service.



235
collaborateurs
(janvier 2026)

Dans un contexte marqué par l'accélération des usages numériques, le renforcement des exigences européennes, la montée des enjeux cyber et l'attente croissante de services simples et fiables, l'ANS occupe une place structurante dans l'organisation du numérique en santé.

L'Agence intervient ainsi à la fois comme :

- opérateur de services numériques nationaux ;
- régulateur et garant des cadres de confiance ;
- promoteur et valorisateur des acteurs de terrain dans leurs transformations numériques.

Une Agence au cœur des politiques publiques de santé

L'ANS participe à la mise en œuvre opérationnelle des grandes politiques publiques du numérique en santé, notamment la feuille de route du numérique en santé, les stratégies nationales telles le Ségur du numérique en santé ou encore le programme CaRE pour la cybersécurité, sans oublier les sujets d'identité numérique et d'interopérabilité.

L'Agence agit dans une logique de coopération étroite avec l'ensemble des acteurs publics et privés de l'écosystème :



Cette articulation permanente avec l'écosystème constitue l'un des fondements de l'action de l'ANS : garantir une cohérence nationale tout en accompagnant les réalités et besoins du terrain.

Notre triple rôle

OPÉRATEUR

L'ANS conçoit, déploie, exploite et sécurise des services numériques nationaux devenus essentiels au fonctionnement quotidien du système de santé.

À travers ces services, l'Agence garantit la continuité, la robustesse et la qualité des infrastructures numériques du système de santé.

RÉGULATEUR

L'ANS élabore les référentiels, doctrines, cadres de confiance, effectue des vérifications de conformité, gère les signalements, mène des audits voire sanctionne si nécessaire pour un numérique en santé sécurisé, interopérable et conforme aux exigences nationales et européennes.

L'Agence joue ainsi un rôle croissant de tiers de confiance du numérique en santé.

PROMOTEUR ET VALORISATEUR

L'ANS accompagne les établissements, professionnels, régions, entreprises du numérique en santé et acteurs publics dans le déploiement et l'appropriation des politiques numériques en santé.

L'ambition est de favoriser des usages numériques durables, utiles et adaptés aux réalités du terrain.

Pourquoi ce COP, pourquoi maintenant ?

Le numérique en santé entre dans une nouvelle étape.

Ces dernières années, la feuille de route nationale du numérique en santé a permis de structurer une dynamique collective, de cadencer les grandes priorités et d'accélérer le déploiement de services devenus essentiels au fonctionnement quotidien du système de santé.

Le Ségur du numérique en santé, la montée en puissance des services socles, le développement de l'identité numérique, le renforcement des référentiels d'interopérabilité et les dispositifs de cybersécurité ont profondément transformé le paysage du numérique en santé.

Dans ce contexte, l'ANS a changé d'échelle. Ses services sont devenus plus critiques, ses responsabilités se sont élargies, ses missions de régulation se sont renforcées et son rôle d'accompagnement auprès des acteurs de terrain s'est affirmé.

Les attentes de l'écosystème se sont également renforcées. Les professionnels, les établissements, les entreprises du numérique en santé, les institutions publiques, les acteurs territoriaux et les citoyens attendent désormais des services fiables, simples, sécurisés, interopérables et capables de produire un impact concret dans les usages.

Le COP 2026-2028 répond à cette nouvelle étape. Il donne de la visibilité sur les priorités de l'ANS, sur les actions à conduire et sur la manière dont les résultats seront suivis. Il permet de passer d'une logique de déploiement à une logique de qualité de service, d'appropriation, de satisfaction et d'impact mesurable.

Un environnement en profonde mutation

Ce nouveau cycle stratégique intervient dans un contexte marqué par des transformations majeures :

- **à l'échelle européenne** : montée en puissance de l'Espace Européen des Données de Santé (EEDS), nouvelles exigences en cybersécurité (NIS2, Cyber Resilience Act), évolutions de l'identité numérique de confiance et de l'interopérabilité des données ;
- **sur le plan national** : intensification des menaces cyber, renforcement des attentes en matière de continuité d'activité, confiance numérique et souveraineté technologique.

Face à ces défis, l'ANS poursuit sa propre transformation. Elle ne se contente plus d'être une Agence experte ou opératrice de dispositifs nationaux. Avec ce COP, elle affirme son ambition de devenir une Agence pleinement servicielle et orientée vers les usages, la qualité de service, la satisfaction et l'accompagnement des acteurs de terrain.

Le COP traduit opérationnellement les priorités nationales du numérique en santé :

- coordination des soins ;
- partage sécurisé des données ;
- cybersécurité ;
- interopérabilité ;
- efficacité du système de santé ;
- innovation.

Comment ce COP a été construit ?

Une trajectoire construite avec l'écosystème

Le COP 2026-2028 est le fruit d'une démarche collective associant la gouvernance de l'ANS, ses équipes, sa tutelle et l'ensemble des acteurs du numérique en santé.

Cette démarche repose sur une conviction simple : les transformations du numérique en santé ne peuvent être ni décrétées ni conduites de manière isolée. Elles doivent être construites avec ceux qui les mettent en œuvre, les utilisent et les font vivre au quotidien.

Dès les premières phases de préparation, l'ANS a ainsi fait le choix d'une approche ouverte et concertée afin d'aligner sa trajectoire stratégique avec les besoins du terrain, les priorités des politiques publiques et les évolutions du système de santé.

Au-delà de la mobilisation des collaborateurs de l'Agence, plus de 20 entretiens ont été conduits auprès des représentants des établissements sanitaires et médico-sociaux, des professionnels de santé, des entreprises du numérique en santé, des ARS, des GRADeS, des opérateurs nationaux, des représentants des usagers ainsi que des membres de la gouvernance de l'Agence.

Ces échanges ont mis en évidence une forte convergence des attentes autour de quatre priorités :

- renforcer la robustesse et la qualité des services numériques ;
- simplifier les usages et améliorer l'expérience utilisateur ;
- renforcer la confiance numérique et la cybersécurité ;
- rendre l'action de l'ANS plus lisible, plus utile et davantage orientée vers les résultats.

Ils ont également souligné l'importance d'un accompagnement renforcé des transformations, d'une meilleure coordination entre les acteurs et d'une évaluation plus systématique de la qualité de service et de la satisfaction des utilisateurs.

Ces enseignements ont directement nourri les orientations du COP 2026-2028 et conforté l'ambition de l'Agence : être à la fois opérateur, régulateur, promoteur et valorisateur des transformations numériques en santé.

Cette démarche de concertation illustre l'évolution de l'ANS vers une Agence plus à l'écoute de son écosystème, plus coopérative et davantage centrée sur la qualité de service, l'impact et la création de valeur pour les usagers.

“ **Les attentes évoluent : les acteurs n'attendent plus uniquement des dispositifs nationaux, mais des services utiles, lisibles, fiables et capables d'apporter des résultats concrets dans la durée.** ”

Jean-Christophe Zerbini, directeur général de l'ANS

Le COP 2026-2028

Le Contrat d'objectifs et de performance 2026-2028 porte une ambition claire : faire du numérique en santé un levier concret, fiable et durable de transformation du système de santé basé sur la confiance.

Confiance dans les services numériques opérés par l'Agence.

Confiance dans les référentiels, les cadres de sécurité et les dispositifs d'identité numérique.

Confiance dans la capacité de l'ANS à écouter, accompagner et rendre compte.

Confiance, enfin, dans un numérique en santé capable d'améliorer concrètement les parcours, les organisations et le service rendu.

Cette trajectoire repose sur trois verbes d'action : ancrer, aligner, accélérer.

ANCERER

le déploiement de dispositifs robustes pour favoriser la confiance des utilisateurs.

ALIGNER

l'offre, les actions et les équipes de l'ANS avec les besoins des parties prenantes pour en maximiser l'adoption.

ACCÉLÉRER

la maturité de l'écosystème sur l'échange de données dans un cadre sécurisé.

Une ambition commune

Passer d'une logique de déploiement de produits, référentiels ou services à la promesse de l'apport de valeur ajoutée pour leurs utilisateurs ou bénéficiaires : des services numériques utiles, sécurisés et réellement intégrés dans le quotidien des acteurs de santé.

1. ANCRER

ANCRER • ALIGNER • ACCÉLÉRER

le déploiement de dispositifs robustes pour favoriser
la confiance des utilisateurs

Le numérique en santé est désormais au cœur du fonctionnement quotidien du système de santé. Les services numériques doivent aujourd'hui répondre à une exigence forte : être fiables, sécurisés, interopérables et capables d'assurer une continuité de service dans la durée.

Avec cet axe, l'ANS affirme une priorité claire : passer d'une logique de déploiement de produits, services ou référentiels à la promesse de résultats et l'apport de valeur ajoutée pour les utilisateurs ou bénéficiaires.

ANCERER, c'est garantir des produits et services robustes permettant d'accompagner efficacement et durablement les usages des professionnels, des établissements et des citoyens.

AXE 1 • ANCRER ENGAGEMENT 1

Garantir des services socles et référentiels nationaux fiables, performants et durables aux acteurs de santé

Les services socles et les grands répertoires nationaux (FINESS, RPPS, ROR, Via Trajectoire) constituent aujourd'hui une infrastructure essentielle du numérique en santé.

Ils permettent chaque jour d'authentifier les professionnels, de fiabiliser les identités, de référencer l'offre de soins, de fluidifier les échanges de données et de soutenir les usages numériques sur l'ensemble du territoire, mais aussi d'assurer la soutenabilité financière de notre système de santé.

Avec le développement des usages et la généralisation des services numériques dans le quotidien des professionnels et des établissements, les attentes évoluent fortement.

La disponibilité des services, la qualité des données, la simplicité d'accès et la capacité à garantir des échanges fiables deviennent des enjeux majeurs pour l'ensemble de l'écosystème.

L'ambition de l'ANS est de renforcer la robustesse, la qualité de service et la capacité d'industrialisation de ces dispositifs afin de garantir leur fiabilité dans la durée.

Ces travaux permettront d'ancrer les usages des annuaires et répertoires opérés par l'Agence, en tant que solutions de référence, en garantissant :

- un cadre d'enregistrement clair et conçu avec les utilisateurs ;
- l'accessibilité des données de l'offre de santé ;
- la haute disponibilité des plateformes et la sécurité des données ;
- la mise à disposition des outils permettant aux responsables des données d'optimiser la complétude, la qualité et la fraîcheur de mise à jour des données.

Cette évolution marque un changement important : les services socles ne sont plus uniquement des outils techniques ou réglementaires. Ils deviennent des infrastructures critiques au service du fonctionnement quotidien du système de santé.

92%

des structures sanitaires
sont peuplées dans le ROR
(juin 2026)

86%

des structures médico-sociales
sont peuplées dans le ROR
(juin 2026)

Fiabiliser les infrastructures des services socles

1.1 Pérenniser la robustesse des répertoires nationaux afin d'en garantir la disponibilité et la sécurité des données, y compris dans les phases d'accroissement de leurs périmètres.

Les niveaux de service actuels seront réévalués avec les structures qui accèdent à ces services, en fonction de l'évolution des usages, des besoins de disponibilité, de l'étude sur l'urbanisation des annuaires et des impacts économiques, pouvant conclure à un changement de classe de service.

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de disponibilité RPPS (jours et heures ouvrés)	98%	98,5%	99%
	DMIA 5h, GTR (incident bloquant) 4h DMIA : Durée maximale d'interruption admissible GTR : Garantie de temps de rétablissement		
Taux de disponibilité FINESS (jours et heures ouvrés)	98%	98,5%	99%
	DMIA 5h, GTR (incident bloquant) 4h		
Taux de disponibilité Annuaire Santé (jours et heures ouvrés)	98%	98,5%	99%
	DMIA 5h, GTR (incident bloquant) 4h		
Taux de disponibilité ROR (jours et heures ouvrés)	98%	98,5%	99%
	DMIA 5h, GTR (incident bloquant) 4h		

Livrible et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Etude d'évolution des niveaux de service des répertoires nationaux	●		

1.2 Rationaliser et urbaniser les annuaires nationaux (RPPS, FINESS, Annuaire Santé, ROR) afin d'améliorer leur cohérence, leur maintenabilité, la qualité des données et leur lisibilité et d'anticiper la transformation de l'offre et les nouveaux besoins à satisfaire.

Les services des autorités d'enregistrement qui fournissent ces données (ARS, Ordres, employeurs) et les services consommateurs de ces données (ViaTrajectoire, Santé.fr, agees.gouv.fr, téléservices de l'assurance maladie...) sont au cœur de ce dispositif. Ces travaux adresseront l'ensemble des acteurs du numérique en santé (sanitaire et médico-social), avec formalisation d'une **note stratégique** (dont identification des impacts sur l'ensemble des services qui s'appuient sur ces annuaires, dans une logique de parcours utilisateur) partagée entre les parties prenantes concernées et **planification** d'une mise en œuvre conjointe avec les offreurs de service suivie au sein d'une **gouvernance** ad hoc.

Ils prendront en compte les besoins d'enrichissement de l'offre, avec, par exemple, les spécificités du secteur protection de l'enfance en lien avec la stratégie ministérielle associée.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Note stratégique d'urbanisation des annuaires nationaux	●		
Bilan d'avancement annuel des actions d'urbanisation des annuaires nationaux		●	●
Mise à disposition d'une API annuaire MSSanté permettant la gestion d'une adresse MSSanté unique pour chaque activité d'un professionnel de santé enregistrée dans le RPPS (2026)	●		

1.3 Mener à bien la refonte du répertoire FINESS (Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux) afin d'adapter l'outil de référence aux évolutions organisationnelles du secteur, de simplifier les démarches d'enregistrement tout en maintenant la compatibilité avec les systèmes existants.

Cette refonte sera adossée à un **plan stratégique du service**, piloté, et assurant la gestion des dépendances via une **gouvernance** ad hoc.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Mise en production FINESS V1.0	●		
Plan stratégique FINESS	●		
Mise en production FINESS périmètre 2026 complémentaire (gestion des utilisateurs par les coordinateurs, mise en qualité SIRENE, modification de la constitution des groupements de coordination organique, consultation des engagements 360)	●		
Mise en production FINESS périmètre 2027 (modification constitution Groupements de Coopération Conventionnelle, déploiement dans les conseils départementaux)		●	
Mise en production FINESS périmètre 2028 (à instruire)			●

Renforcer la qualité et la cohérence des données

1.4 Engager les évolutions des annuaires nationaux afin d'assurer la facturation en couvrant entre autres les nouvelles interactions entre sociétés d'exercices, les liens entre les cabinets et les maisons de santé ainsi que les besoins d'itinérance en augmentation croissante tels que les dispositifs de consultations ponctuelles en dehors du lieu d'exercice habituel.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Note de cadrage des évolutions nécessaires des annuaires nationaux	●		
Mise en œuvre des actions prévues à la note de cadrage des évolutions nécessaires des annuaires nationaux		●	●

1.5 Contribuer à l'amélioration de la qualité et de la fiabilité des données des annuaires et répertoires, notamment des professions enregistrées dans le RPPS et des données du ROR.

Il s'agira en particulier de mesurer la qualité des données et d'engager les moyens pour inciter l'écosystème de l'Agence à lui livrer des informations au niveau de qualité nécessaire pour les services bénéficiaires (ex. qualité des données RPPS, taux de rapprochement RNIPP (Répertoire national d'identification des personnes physiques) à 100% en 2027).

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Plan d'action vis-à-vis de l'écosystème pour mesurer la qualité des données annuaires transmises à l'ANS et les fiabiliser (mise à jour annuelle si besoin)	●	●	●
Mesure annuelle de la satisfaction quant à la complétude et à la qualité des répertoires socles (RPPS, FINESS et ROR)	●	●	●
100% des identités de Pro Santé Identité réconciliées au RNIPP		●	

Finaliser la construction du répertoire national de l'offre

1.6 Appuyer les régions dans la convergence vers le ROR (Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement social et médico-social) national et en développer les usages permettant de décrire, selon un même format et avec des valeurs normalisées au niveau national, l'offre des structures sanitaires et médico-sociales.

L'Agence mettra pour cela à disposition les **prérequis techniques**, les **outils de convergence et l'offre de services** (dispositifs d'accompagnement et de support auprès des GRADeS, accompagnement des producteurs de données, animation de l'écosystème, modules qualité, qualification des anomalies, ...) nécessaires à la mutualisation des répertoires régionaux et au développement des usages du ROR national.

Elle accompagnera le **développement de la consommation de données** par les applications entrées au cercle de confiance et **portera les évolutions du ROR** pour répondre aux usages émergents sur le terrain et à la transformation permanente de l'offre de prise en charge et d'accompagnement en santé.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Finalisation de la bascule des ROR régionaux vers le ROR national	●		
Construction de l'offre de services ROR national (dont accompagnement et support auprès des GRADeS et au développement de la consommation des données)	●		
Mise en œuvre d'un dispositif de mesure sur l'alimentation, la consommation et l'usage effectif du patrimoine des données du ROR		●	●

Renforcer la performance et la résilience numérique de la chaîne des urgences

La transformation numérique des services d'urgence constitue un enjeu majeur de continuité des soins, de coordination opérationnelle et de résilience du système de santé afin de :

- permettre une réponse efficace aux appels d'urgence ;
- gérer les événements majeurs et les crises ;
- échanger des données utiles à la prise en charge des patients en urgence.

Dans un contexte de forte sollicitation des SAMU et d'évolution des infrastructures télécoms nationales, les attentes des professionnels portent désormais autant sur la robustesse des outils que sur leur capacité à garantir une continuité de service en situation de crise.

L'ambition de l'ANS est de consolider une infrastructure nationale SI-SAMU fiable, sécurisée et interopérable, capable d'accompagner durablement les usages opérationnels des centres de régulation médicale et de renforcer la coordination entre acteurs de l'urgence.

L'ANS opère également la plateforme numérique du Service d'Accès aux Soins (SAS) qui joue un rôle clé pour les situations d'urgence non vitale puisqu'elle permet à la régulation médicale (SAMU / SAS) de visualiser l'ensemble des créneaux disponibles dans les 48h chez les professionnels de santé de ville et de réserver une consultation pour le compte du patient. La plateforme s'interface avec les solutions d'éditeurs de prise de rendez-vous en ligne et les logiciels de régulation médicale (LRM) des SAMU/SAS, facilitant ainsi la communication entre différents systèmes et logiciels utilisés, pour une prise en charge fluide et efficace des patients.

Cette évolution traduit un changement d'échelle : les outils numériques des urgences deviennent des infrastructures critiques de coordination et de gestion des situations sanitaires.

20

**SAMU déployés dans
le cadre du programme
SI-SAMU**

(juin 2026)

Déployer une infrastructure nationale robuste

2.1 Déployer le bandeau de communication SI-SAMU et en maintenir la disponibilité afin d'équiper progressivement les SAMU-SAS d'une solution nationale homogène, résiliente et adaptée aux besoins opérationnels des centres de régulation et permettant l'entraide entre les SAMU tout en maintenant sa **haute disponibilité**.

Les évolutions nécessaires liées à l'obsolescence des briques technologiques contribueront également au renforcement de cette disponibilité.

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Nombre de SI-SAMU-SAS équipés du bandeau téléphonique	27	42	50
Taux de disponibilité du bandeau téléphonique SI-SAMU (appels maintenus en cas d'indisponibilité du bandeau)	99,5 %	99,5 %	99,5 %

Préparer les infrastructures de demain

2.2 Sécuriser la transition technologique des solutions de téléphonie afin de garantir la continuité, la haute disponibilité et la sécurisation du bandeau téléphonique SI-SAMU.

Ces travaux s'inscrivent dans le contexte de l'arrêt progressif des réseaux historiques et de passage à l'échelle du déploiement.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Preuve de concept (POC) de la nouvelle solution technologique téléphonie SI-SAMU	●		
Mise en service de la nouvelle solution « Téléphonie v3 » SI-SAMU			●

Industrialiser les échanges entre acteurs

2.3 Réduire les coûts unitaires annuels de maintenance SI-SAMU par site déployé grâce à l'optimisation des infrastructures et services associés mais aussi et surtout par le déploiement à grande échelle.

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Réduction du coût unitaire annuel de maintenance SI-SAMU par site (par rapport à 2025)	-27%	-48%	-56%

2.4 Consolider un Hub Santé industriel et robuste visant à renforcer les capacités d'échanges en temps réel entre les différents acteurs des urgences et les systèmes d'information de santé.

Cette consolidation permettra de fluidifier la circulation des données nécessaires à la prise en charge des patients.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Mise en service des liens HubSanté en SAMU vers les autres SAMU, les Centres antipoisons, et les SMUR (Structures mobiles d'urgence et de réanimation)	●		
Mise en service des liens HubSanté en SAMU vers le portail SI-SAMU, le 18 (pompiers), le RPS (Résumé patient/SMUR)		●	
Mise en service des liens HubSanté en SAMU vers les ATSU (Association des transports sanitaires d'urgence), et les SAU (Service d'accueil des urgences)			●

2. ALIGNER

ANCRER • **ALIGNER** • ACCÉLÉRER

l'offre, les actions et les équipes de l'ANS avec les besoins des parties prenantes pour en maximiser l'adoption

Le numérique en santé ne peut produire d'impact durable que s'il répond aux besoins réels des utilisateurs et s'intègre simplement dans les usages du quotidien.

Avec cet axe, l'ANS affirme une évolution majeure : renforcer son approche servicielle afin d'aligner ses offres, ses actions et son organisation avec les attentes des professionnels, des établissements sanitaires et sociaux, des entreprises du numérique en santé et de l'ensemble de l'écosystème, dont les opérateurs nationaux de services socles.

Cet axe traduit également une transformation interne importante : renforcer la transversalité, moderniser les modes de fonctionnement et installer une culture davantage orientée résultats, usages et impacts.

AXE 2 • ALIGNER ENGAGEMENT 3

Placer l'expérience utilisateur, l'adoption et la satisfaction au cœur de l'offre de services de l'ANS

Le développement du numérique en santé ne peut produire d'impact durable que si les services proposés répondent concrètement aux besoins des professionnels, des établissements et des usagers.

L'Agence joue un rôle central dans la promotion du numérique en santé, le déploiement des actions de la feuille de route du numérique en santé, l'accompagnement au changement et la transformation des pratiques, en s'appuyant sur un modèle d'animation indirecte via un réseau de relais (ARS, GRADeS, réseau de l'Assurance Maladie, représentants des structures et des professionnels, communautés de professionnels...).

Au-delà du déploiement des solutions, les attentes portent désormais sur la simplicité d'usage, la qualité de l'accompagnement, la fluidité des parcours et l'utilité réelle des services dans le quotidien des acteurs de santé. Une attention particulière sera également portée par l'ANS à la coordination avec les acteurs et partenaires régionaux (ARS et GRADeS) et à la prise en compte des besoins et contraintes des opérateurs nationaux.

L'ANS fait évoluer son modèle d'intervention pour passer d'une logique de mise à disposition de services à une logique de création de valeur pour ses utilisateurs. Cette ambition repose sur une meilleure connaissance des besoins, une écoute structurée des usages, une démarche UX renforcée et une amélioration continue des produits et services.

La relation client constitue également un levier stratégique de compréhension des usages, d'amélioration continue des parcours, de la qualité des services et donc de l'adoption du numérique en santé.

1 650 000

de visites sur le portail esanté.gouv.fr en 2025

L'ANS transforme progressivement son modèle de relation client afin de proposer une expérience plus cohérente, plus simple et plus fluide aux professionnels de santé, aux structures du domaine de la santé et aux entreprises du numérique en santé.

Cette évolution traduit un changement de perspective : la performance des services numériques ne se mesure plus uniquement à leur déploiement, mais également à leur adoption, leur appropriation et leur qualité perçue.

Concevoir et promouvoir les services à partir des usages

3.1 Intégrer les usages clés, besoins, irritants terrain et impacts organisationnels dès la conception et tout au long du cycle de vie des produits et services de l'Agence par :

- **l'animation des relais territoriaux** (ARS, GRADeS, réseau de l'Assurance Maladie), en comités sectoriels et produits : partage d'actualités, définition et suivi des objectifs de déploiement, stratégie et modalités d'accompagnement (plan de communication, plan de formation, gestion de pilotes, généralisation...), identification des difficultés et bonnes pratiques, exploitation des données pour un accompagnement proactif des relais de déploiement, mise à disposition d'outils de déploiement (kits, guides, grilles d'évaluation...) ;
- la **centralisation** et le pilotage du traitement des freins au **déploiement et à l'usage** remontés par le terrain ;
- la **conduite d'expérimentations** en lien avec les relais, principalement dans une logique de recueil de retours d'expérience qualitatifs et de leur valorisation (nouveaux usages produits, nouvelles pratiques, ...) ;
- la **systématisation** des échanges avec les fédérations hospitalières et les représentants des professionnels de santé ;
- la **structuration de communautés** rassemblant des professionnels de terrain « **ambassadeurs** » des programmes ou solutions de l'Agence ;
- la **formation de l'écosystème** via, notamment, la plateforme de formation en ligne « ANS-Formation » qui propose aux professionnels de santé (et plus globalement à tout l'écosystème), un panorama de tous les grands sujets du numérique en santé ;
- l'organisation d'**événements fédérateurs**, permettant de partager l'ensemble des travaux de la feuille de route, de créer une dynamique sectorielle, de faciliter le partage d'expériences entre acteurs et d'accompagner la transformation du secteur.

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de satisfaction des relais en régions (ARS, GRADeS, réseau de la CNAM, réseau des gestionnaires RPPS) quant à l'accompagnement proactif réalisé par l'ANS dans la mise en œuvre des priorités numériques nationales	>80%	>80%	>80%
Expérimentations terrain, en s'appuyant si possible sur des experts en étude d'usage et en utilisant des méthodologies de référence		>2	>2

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Etude de l'extension des dispositifs d'animation territoriale à l'ensemble des secteurs (ville, officine, soins non programmés) et des produits phares de l'Agence	●	●	●
Mise en place d'un dispositif national structuré de remontée et de suivi des irritants, en s'inspirant de la démarche « Sentinelle » précédemment expérimentée dans le cadre de la médecine de ville et en lien avec les nouvelles missions de régulation de l'ANS		●	●
Lancement, en articulation avec le ministère chargé de la Santé voire la Cnam, des comités permettant d'échanger sur l'ensemble de la feuille de route du numérique en santé avec les fédérations hospitalières d'une part et les représentants des professionnels libéraux d'autre part. Et poursuite des comités réalisés avec les fédérations du secteur médico-social		●	●
Création et animation des communautés d'ambassadeurs sectorielles et/ou thématiques, mobilisation des professionnels engagés dans le déploiement		●	●
Lancement d'un événement dédié au secteur hospitalier et poursuite des Journées nationales du médico-social		●	●

Piloter la performance de l'offre de services

3.2 Piloter l'offre de services de l'ANS par la satisfaction, l'adoption et la qualité de service afin d'en améliorer la lisibilité, de mieux suivre les usages, les parcours utilisateurs et les niveaux de satisfaction associés aux différents produits et services.

L'enjeu sera aussi pour l'Agence d'affecter ses ressources de façon plus efficiente et éclairée sur ses produits ou services.

Pour cela, l'Agence mettra en œuvre un **dispositif de pilotage de son portefeuille de services** (périmètre initial pressenti, à confirmer : MIE, RPPS, FINESS, ROR, ViaTrajectoire) intégrant des indicateurs par produit, service et parcours reflétant les niveaux de satisfaction et d'adoption, les niveaux de services, les usages, les coûts de construction et de maintenance, etc.

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Nombre de services pilotés avec l'ensemble des indicateurs définis (satisfaction, adoption, niveaux de services, coûts,...)		5	10

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Cadrage du dispositif de pilotage du portefeuille de services (indicateurs à suivre, gouvernance ANS à mettre en œuvre pour les piloter, outillage)		●	
Mise en place du dispositif de pilotage du portefeuille des services, puis actualisation annuelle avec enrichissement progressif du périmètre des services		●	●

3.3 Opérer et enrichir progressivement l'Observatoire du numérique en santé, outil de pilotage fournissant des **indicateurs consolidés et des analyses dynamiques sur les solutions et usages de la e-santé** permettant aux acteurs de la e-santé qui accompagnent et mettent en œuvre des services numériques de disposer d'une **veille permanente sur la maturité** des solutions, d'identifier les **principaux usages** et leurs **progressions**.

Ces enrichissements porteront en particulier sur les usages prioritaires (politiques publiques, accompagnement des acteurs régionaux, pilotage par les utilisateurs des services) dans un objectif de rationalisation et d'**industrialisation de la chaîne de consolidation, validation et diffusion des données**.

Livrable et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Actualisation dynamique et enrichissement progressif de l'Observatoire conformément à la feuille de route définie	●	●	●

Écouter et mesurer la satisfaction

3.4 Mesurer et piloter la satisfaction des professionnels de santé et entreprises du numérique en santé contactant le support (satisfaction à froid).

La satisfaction (parties prenantes projets et utilisateurs) sur chacun des produits et services de l'ANS sera mesurée et intégrée au pilotage de l'offre de services mentionné ci-dessus.

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de satisfaction à long terme (« à froid ») des PS contactant le support	67,5%	70%	75%
Taux de satisfaction à long terme (« à froid ») des ENS contactant le support	72%	73,5%	75%

Moderniser la relation client

3.5 Refondre la relation client auprès des professionnels de santé et des entreprises du numérique en santé pour renforcer la qualité de service, la satisfaction, l'adoption des services numériques et l'efficacité opérationnelle, notamment à travers :

- une expérience utilisateur renforcée (tant au niveau des produits et services que dans les parcours clés) en s'appuyant sur une meilleure compréhension des usages, des besoins et des irritants, grâce à l'analyse, à la mesure de la satisfaction et à l'exploitation des données d'usage afin d'améliorer en continu les services proposés par l'Agence ;
- le développement d'une approche omnicanale intégrant portails, selfcare, services d'assistance et outils de relation client afin de simplifier les démarches, renforcer l'autonomie des utilisateurs et concentrer l'accompagnement humain sur les situations à plus forte valeur ajoutée ;
- l'évolution du Centre de Relation Client (support de Niveau 1), qui constituera un accélérateur de cette transformation, en favorisant le développement de dispositifs numériques d'accompagnement, d'automatisation et d'assistance.

Pour produire pleinement leurs effets, ces évolutions s'accompagneront d'une transformation progressive des parcours utilisateurs, des services numériques, des processus et de la connaissance client, en s'appuyant sur l'optimisation des processus, l'intelligence artificielle, l'analyse des interactions et la personnalisation des parcours.

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de décroché du support N1	90%	90%	90%
Délai de prise en charge asynchrone par le support N1 (en heures ouvrées)	<12h	<12h	<12h
Taux de satisfaction à chaud du support N1	90%	90%	90%
Evolution de la part des demandes prises en charge via les dispositifs numériques (portails, selfcare,...) vs contact direct du support, par rapport à 2026		+10 points	+20 points
Taux de résolution au premier contact du support		73%	80%

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Plan d'actions de refonte du Centre de Relation Client (support N1)	●		
Mise en œuvre des actions de transformation du support N1 et plus globalement de la relation client et bilans annuels		●	●

AXE 2 • ALIGNER ENGAGEMENT 4

Transformer l'ANS pour mieux servir son écosystème et garantir sa performance dans la durée

Dans un environnement marqué par l'accélération des transformations numériques, l'évolution des attentes de l'écosystème et la montée des exigences de qualité de service, l'ANS doit renforcer sa capacité de pilotage, d'anticipation et d'adaptation.

La capacité de l'Agence à conduire ses missions dans la durée repose sur une organisation interne solide, maîtrisée et adaptée aux évolutions de son environnement. Dans un contexte marqué par l'élargissement de ses responsabilités et par la nécessité d'assurer la soutenabilité de son action après la phase exceptionnelle du Ségur du numérique en santé, il est indispensable de renforcer la performance globale de l'établissement.

Cet engagement traduit la volonté de l'Agence de se doter des leviers nécessaires à une performance globale et responsable. Il s'appuie sur plusieurs piliers complémentaires : pilotage budgétaire rigoureux et gestion efficiente de la dépense publique, développement des compétences et l'attractivité des métiers de l'Agence, gouvernance plus lisible et pilotage plus intégré des processus internes, démarche de responsabilité sociétale intégrant les enjeux de durabilité, d'inclusion et de sobriété numérique, et enfin usage de l'Intelligence Artificielle pour améliorer globalement la productivité de l'Agence.

Cette dynamique suppose à la fois une meilleure maîtrise des risques, une gestion plus intégrée des ressources et une attention particulière portée à l'attractivité et à l'engagement des collaborateurs.

Cet engagement consacre une conviction simple : la transformation du numérique en santé suppose une capacité de transformation continue de l'Agence elle-même, dans une logique de symétrie des attentions.

Gouverner et sécuriser l'action de l'Agence

4.1 Ajuster la gouvernance et renforcer la maîtrise des risques en adaptant les **modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration**, sa composition (notamment en intégrant la Direction de la sécurité sociale et la Direction du budget) et son articulation avec l'Assemblée Générale.

Les travaux porteront également sur les dispositifs de **pilotage, de gestion des risques et de qualité**, avec notamment la mise en place d'un **comité de maîtrise des risques** et l'instruction d'une **démarche de certifications ISO 9001** (management de la qualité) puis **ISO 27001** (management de la sécurité de l'information), dans un objectif d'amélioration des processus et de la qualité du pilotage d'Agence.

Ces actions visent à **renforcer la capacité d'anticipation et la résilience globale de l'Agence**.

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Satisfaction de la gouvernance ANS sur le pilotage du COP	80%	85%	90%

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Mise en œuvre des ajustements de la gouvernance ANS (AG et CA)		●	
Cadrage puis mise en œuvre du comité de maîtrise des risques	●	●	
Étude d'opportunité pour engager l'Agence vers une certification qualité ISO 9001 puis ISO 27001 et plan d'action associé	●		

4.2 Consolider les dispositifs de gestion de crise robustes, homogènes et opérationnellement éprouvés afin d'améliorer la **réactivité**, la **coordination** interne et la **continuité d'activité** de l'Agence, pour ses activités et produits sensibles, face aux situations critiques.

Pour cela l'ANS formalisera les processus de gestion de crise transverse Agence et réalisera des exercices de crise périodiques sur les périmètres d'activité de l'Agence afin d'éprouver la robustesse du dispositif et d'en assurer l'amélioration continue.

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Nombre d'exercices de gestion de crise réalisés avec succès (précisant le périmètre couvert et avec retours d'expérience)	1	1	1

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Formalisation du dispositif de gestion de crise et du programme pluriannuel d'exercices et de formations	●		
Bilan annuel du dispositif de gestion de crise (dont exercices, évolutions et extensions de périmètres) intégré au plan d'amélioration du dispositif		●	●

- 4.3 S'assurer de la robustesse des systèmes d'information de l'Agence** par le respect des cadres de régulation (en particulier sécurité, santé et interopérabilité) applicables et la réalisation des campagnes d'homologation associées.

Livrible et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Bilan annuel du respect des cadres de régulation et de sécurité des systèmes d'information de l'Agence	●	●	●

Piloter la performance et les ressources

- 4.4 Mettre en place la comptabilité analytique, outil de pilotage par activité et par coût complet.**

Le dispositif de comptabilité analytique, déployé sur un premier périmètre d'Agence avant d'être étendu à l'ensemble des activités, permettra d'identifier avec précision les coûts par activité, de mieux arbitrer l'allocation des ressources et d'éclairer les décisions de gestion sur la base d'une lecture fine et transverse de la performance de l'Agence.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Lancement et réalisation des travaux de comptabilité analytique sur un premier périmètre d'activités de l'Agence	●	●	
Extension du périmètre de comptabilité analytique à l'ensemble des activités de l'Agence			●

- 4.5 Améliorer la qualité de la programmation et de l'exécution budgétaire sur l'ensemble du périmètre** afin de rendre compte de la capacité de l'ANS à **aligner ses engagements (AE) et ses paiements (CP) avec les prévisions initiales.**

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Ecart entre le taux d'exécution et le budget sur les dépenses AE / CP à fin d'année, en dissociant par nature de dépense (personnel / hors personnel, fonctionnement / investissement)	Cible identique chaque année : Hors intervention [5% AE ; 10% CP] Intervention [20% AE ; 30% CP]		

- 4.6 Optimiser le taux d'externalisation afin d'assurer un bon équilibre entre les ressources internes mobilisées et le recours à des prestations externes.**

Cette action répond en particulier aux enjeux de maîtrise des coûts, de développement des compétences internes sur les missions critiques et de flexibilité opérationnelle, prioritairement sur les prestations intellectuelles et prestations intellectuelles informatiques.

Le taux cible en 2028 fera l'objet d'une réévaluation en 2027 au regard du budget 2028.

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux d'externalisation (prestations intellectuelles et prestations intellectuelles informatiques)	74%	71%	70%

Livable et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Réévaluation du taux d'externalisation 2028 au regard du budget 2028		●	

Investir dans les femmes et les hommes qui font l'Agence

4.7 Améliorer la **satisfaction des collaborateurs** quant à la **qualité de l'environnement de travail, du management et la cohérence entre les valeurs affichées et l'expérience vécue** à travers :

- le développement de la politique sociale au niveau de l'Agence (ex : politique handicap, accompagnement à la parentalité, accompagnement aux situations personnelles complexes, ...) ;
- le renforcement de l'accompagnement managérial ;
- et la mise en œuvre des plans d'amélioration associés.

L'ANS s'engage ainsi dans une logique de symétrie des attentions, principe selon lequel il faut prendre autant soin de ses collaborateurs que de ses clients.

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de satisfaction collaborateurs (eNPS)	-2	1	5

Livables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Plan annuel d'amélioration de la satisfaction collaborateurs	●	●	●
Plan de développement de la politique sociale		●	

4.8 Définir et déployer le plan de **Gestion des Emplois et des Parcours professionnels (GEPP)** et **maximiser le taux de saturation du plafond d'emplois autorisé** en lien avec les objectifs d'Agence et la future directive sur la transparence salariale ce qui permettra d'apprécier la capacité de l'ANS à dimensionner ses ressources humaines en cohérence avec ses missions et ses priorités.

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de saturation du plafond d'emplois	96%	99%	99%

Livable et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Référentiels fonctions et compétences / fiches de fonctions		●	

Préparer l'ANS de demain

4.9 Optimiser l'activité en s'appuyant sur l'intelligence artificielle en engageant une **démarche progressive d'industrialisation de l'usage de l'IA à l'ANS**, d'intégration de solutions d'**IA de confiance** (assistants, RAG, automatisation, ...) au sein des processus, outils supports, produits et services et un **cadre rigoureux en matière de gouvernance des données, de sécurité et d'accompagnement des équipes**.

Ces démarches visent à améliorer la productivité et la qualité des services de l'Agence et à réduire les coûts diffus de production tant en interne que dans les services exposés en externe, en cohérence avec la doctrine IA de l'Agence et le schéma directeur des systèmes d'information (SDSI).

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Mise en place d'une gouvernance « Intelligence artificielle » pour piloter les besoins à l'échelle de l'Agence	●		
Cartographie de 10 processus clés (évaluation du potentiel d'optimisation, en priorisant les processus à haut retour sur investissement) et réalisation des actions de gain de productivité		●	
Poursuite des travaux sur de nouveaux processus avec gains de productivité et bilan global sur les initiatives lancées, et construction du plan de travail 2029			●

4.10 Porter l'Agence vers une performance soutenable et durable (RSE) en inscrivant son action dans une démarche structurée de responsabilité sociétale et environnementale :

- la mise en place d'une feuille de route RSE pour définir les objectifs à atteindre à 3 ans sur les trois volets environnemental, social et sociétal ;
- la définition et la mise en place d'une politique sociale au sein de l'Agence, avec la mise en place d'un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) et d'un comité RSE ;
- le suivi de l'impact environnemental de l'Agence.

Ces démarches visent à concilier performance opérationnelle, impact environnemental et engagement social, avec la réduction de l'empreinte carbone (éco-conception des services), le renforcement des pratiques responsables en matière d'achats, ainsi qu'une attention accrue portée à la qualité de vie au travail et à l'inclusion.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Etat des lieux pour définition d'une feuille de route RSE		●	
Mise en place SPASER		●	
Mise en place comité RSE		●	●
Bilan de l'impact environnemental de l'Agence		●	●

3. ACCÉLÉRER

ANCRER • ALIGNER • **ACCÉLÉRER**

la maturité de l'écosystème sur l'échange de données
dans un cadre sécurisé

Les fondations du numérique en santé sont désormais largement en place. Les services socles nationaux, les référentiels, les espaces de confiance et les dispositifs d'accompagnement déployés ces dernières années constituent un acquis majeur pour le système de santé et un levier stratégique pour les années à venir.

Forte de ces réalisations et des liens construits avec l'ensemble de l'écosystème, l'ANS entend désormais préparer la prochaine étape de transformation du numérique en santé.

Face à l'accélération des innovations technologiques, aux nouvelles attentes des utilisateurs et aux évolutions européennes, l'Agence ne doit pas seulement accompagner les transformations en cours, mais également les anticiper afin de garantir un numérique en santé toujours plus utile, sûr et performant.

AXE 3 • ACCÉLÉRER ENGAGEMENT 5

Déployer une identité numérique de confiance conforme au cadre européen

L'identité numérique constitue un socle essentiel du numérique en santé. Elle conditionne la sécurisation des accès, la fiabilité des échanges, la protection des données et la confiance dans les usages numériques des professionnels comme des établissements.

Dans un contexte d'évolution des exigences européennes et de montée des enjeux de cybersécurité, l'ambition de l'ANS est de proposer une offre cohérente, simple d'accès, sécurisée et adaptée aux usages des professionnels, des établissements et des services numériques.

Cette dynamique s'inscrit dans la perspective d'une convergence progressive avec les cadres européens d'identité numérique et de confiance.

Cette évolution marque un changement d'échelle : les moyens d'identification électronique ne sont plus uniquement des outils d'authentification, mais des infrastructures critiques de confiance numérique au service du système de santé, en garantissant un accès suffisamment simple pour être adopté, sécurisé et unifié aux données de santé pour tous les soignants, conciliant exigence de sécurité, maîtrise des accès et fluidité des usages.

465 614

e-CPS actives et utilisées
(juin 2026)

3 383 383

**d'authentifications mensuelles
sur Pro Santé Connect**
(juin 2026)

+ de 650

**services numériques en santé
raccordés à Pro Santé Connect**
(juin 2026)

Préparer l'identité numérique européenne de demain

5.1 Assurer la conformité des services socles d'identité numérique avec les règlements européens (EEDS, NIS2), en réalisant les évolutions nécessaires à la sécurisation des services socles d'identité numérique (site de PRA, processus VigiSantéConnect, ...) et à la **certification eIDAS** (dépôt du dossier à l'ANSSI en 2027 en vue d'une certification en 2029 -hors COP-) des dispositifs associés à Pro Santé Connect, en s'appuyant sur des partenaires comme France Identité (EUDI Wallet), pour assurer l'interopérabilité avec les portefeuilles d'identité numériques européens.

Ces travaux s'inscrivent notamment dans la perspective des **échéances réglementaires européennes à horizon 2029** (évolution vers une identité numérique de confiance de niveau substantiel eIDAS), et seront réalisés en **concertation avec les opérateurs de services numériques** afin, notamment, de s'assurer que les services tiers qui consomment les MIE sont en capacité d'évoluer.

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Satisfaction des utilisateurs sur la démarche d'accompagnement de mise en conformité à la réglementation européenne pour l'accès aux données de santé et l'utilisation des solutions certifiées		65%	80%

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Dépôt du dossier ANSSI de certification Pro Santé Connect en vue d'une certification en 2029		●	
Actualisation d'une feuille de route pluriannuelle (plan produits, accompagnement, sensibilisation aux usages, communication...) en vue de mobiliser l'écosystème pour la mise en conformité des services socles d'identité numérique avec les règlements européens	●		

5.2 Adapter le cadre de régulation de l'identité numérique de la PGSSI-S intégrant l'espace de confiance (API PSC) et les fournisseurs d'identité (FI) Tiers :

- en maintenant le cadre réglementaire de Pro Santé Connect (nouveaux MIE compatibles, fournisseurs d'identité habilités) ;
- en opérant les **guichets d'habilitation de l'espace de confiance** de Pro Santé Connect pour tous les fournisseurs de service (raccordement, API PSC) et fournisseurs d'identité souhaitant rejoindre la fédération (habilitation des solutions d'IAM et des établissements).

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Actualisation d'une feuille de route pluriannuelle pour adaptation du cadre de régulation de l'identité numérique de la PGSSI-S	●		
Lancement des nouvelles actions associées et poursuite des travaux engagés pour l'actualisation de la PGSSI-S	●	●	●

Construire une offre cohérente sous la bannière de Pro Santé Connect

5.3 Construire et piloter une offre unifiée de services socles d'identité numérique sectoriels sous la bannière Pro Santé Connect (RPPS, FINESS, Annuaire Santé, Pro Santé Connect, gestion des cartes CPx, certificats), en poursuivant la **consolidation et la fluidification des parcours nationaux** liés à leur gestion (ex. fluidification des procédures de gestion des certificats IGC Santé), en lien avec les SI partenaires (notamment SI RFOS de la CNAM, SI des Ordres, SI CNSA).

Ces travaux seront formalisés dans un **plan stratégique concerté** afin d'identifier les impacts sur les processus de production et l'usage des téléservices tiers et de garantir des accès plus fiables, sécurisés et fluides, ainsi qu'une meilleure réactivité pour les professionnels de santé et les structures.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Définition d'un plan stratégique pour la mise en place d'une offre unifiée de services socles d'identité numérique sectoriels	●		
Télé-mise à jour des certificats			●
Ouverture du service Pro Santé Identité (PSI)	●		

Faire de Pro Santé Connect le service de référence

5.4 Maintenir les cartes physiques CPx au cœur du dispositif de sécurisation de l'identification et de l'authentification des échanges avec l'assurance maladie dans l'attente de la compatibilité des téléservices de l'assurance maladie avec Pro Santé Connect dans sa trajectoire d'identité numérique de confiance de niveau substantiel eIDAS, et en lien avec une feuille de route conjointe sur la feuille de soin électronique en ligne permettant de développer l'usage de la eCPS.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Feuille de route pluriannuelle du produit cartes physiques CPx, et feuille de route conjointe avec la Cnam sur la Feuille de Soin Electronique en ligne permettant de développer la e-CPS	●		
Publication et exécution de la feuille de route dédiée à l'offre MIE PSC, dont les cartes		●	●
Mesure régulière du nombre de cartes CPx produites, du déploiement de la e-CPS et des usages par typologie de cartes		●	●
Télé-mise à jour des cartes CPx avec extension de la durée de vie à 6 ans		●	

5.5 Garantir la disponibilité, la sécurité, la performance et la montée en charge de Pro Santé Connect, en produisant et mettant en œuvre un **plan pluriannuel de renforcement de la robustesse** du service, suivi dans une gouvernance ad hoc avec les offreurs de service numériques et notamment ceux des services socles.

Ces travaux visent à **garantir le niveau d'exigences** attendu au niveau de la disponibilité et des performances, de la sécurité, de la supervision, du support aux clients et de modalités d'évolution du dispositif, et **industrialiser la supervision des usages et la gestion des incidents de sécurité** avec les fournisseurs de services raccordés (ex : tentatives d'usurpation d'identité de professionnels).

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de disponibilité du service PSC	99%	99,9%	99,9%
Blocage préventif des usurpations d'identités via Pro Santé Connect (PSC) sur la base de règles de détection (en heures)	<24h ouvrées	< 1h	< 1h
Blocage des signalements d'usurpations par le PS en moins de 1h	90%	90%	90%
Taux de faux-positif : part des blocages préventifs d'eCPS non justifiés (sans usurpation avérée).	50%	50%	40%
Durée d'investigation post blocage préventif en moins de 72h	90%	90%	90%

Livvable et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Définition du plan pluriannuel de renforcement de la robustesse de Pro Santé Connect	●		

5.6 Renforcer la sécurité de l'enregistrement des individus auxquels sont attribués des MIE, notamment des professions « à rôle » afin de garantir une sécurité conforme au niveau d'identité numérique de confiance de niveau substantiel eIDAS.

Ces travaux seront réalisés en lien avec un processus impliquant les différentes parties prenantes permettant une gestion d'habilitation différenciée selon la criticité de l'individu et son autorité d'enregistrement.

Livvable et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Définition du plan pluriannuel de renforcement de la sécurité de l'enregistrement des individus auxquels sont attribués des MIE	●		

Accélérer l'adoption sur le terrain

5.7 Accélérer le déploiement des usages des parcours de certification des eCPS MIE dans les établissements sanitaires et médico-sociaux, en :

- **accompagnant** les établissements sanitaires et médico-sociaux dans le déploiement des dispositifs d'identification électronique et des accès aux services numériques en santé (dont le DMP), notamment dans le cadre de la démarche **HospiConnect** ;
- assurant la **promotion et le support de l'utilisation des services socles** comme Pro Santé Connect dans les différents secteurs, en ville, à l'hôpital et dans le secteur médico-social ;
- **accompagnant la réalisation** par les professionnels inscrits au RPPS du **parcours de certification de leur e-CPS** (MIE de niveau 2) au travers de Pro Santé Identité (EUDI Wallet) ;
- s'assurant de la **résolution des irritants** identifiés sur le terrain.

Livvable et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Mesure annuelle du nombre de professionnels inscrits au RPPS ayant terminé le parcours de certification de leur eCPS (MIE de niveau 2) au travers de Pro Santé Identité	●	●	●

Affirmer le rôle de régulateur de l'ANS en France et en Europe

L'ANS, en lien avec les institutions, fait respecter le cadre national de régulation du numérique en santé pour offrir à l'ensemble de l'écosystème, patients et usagers, professionnels intervenant dans le système de santé, établissements, entreprises du numérique en santé, chercheurs, des règles simples et effectivement appliquées, garantissant interopérabilité, sécurité et éthique des solutions numériques.

Dans ce contexte, l'ANS renforce son rôle de régulateur, en assurant, en complément de ses activités historiques, la déclinaison opérationnelle des exigences européennes dans le cadre national et en accompagnant l'écosystème dans leur mise en œuvre.

L'ambition de l'Agence est de garantir un cadre lisible, partagé et opérationnel permettant de renforcer la conformité, la confiance et l'interopérabilité des services numériques en santé.

Ces activités sont structurées par le programme du travail défini par la gouvernance de la régulation (GOREG : Comité régulation du numérique en santé, qui regroupe l'ANS, la Cnam, le GIE SESAM Vitale, la HAS, et piloté par le ministère chargé de la Santé).

Les éditeurs, en mettant en conformité leurs solutions avec la doctrine du numérique en santé et en déployant ces solutions auprès de leurs clients, contribuent naturellement à la promotion et à la mise en œuvre de la feuille de route du numérique en santé. L'ANS accompagne les éditeurs à toutes les étapes de leur parcours.

Ces évolutions traduisent une montée en responsabilité de l'ANS : au-delà de la production de référentiels, l'Agence devient un acteur structurant du pilotage de la conformité et de la confiance numérique en santé.

38 324 328

messages émis via MSSanté
(juin 2026)

273

solutions référencées
lors de la Vague 1 du Ségur
(juin 2026)

Consolider le cadre de confiance commun, en construisant et maintenant les standards et référentiels permettant de réguler le numérique en santé en France

6.1 Coconstruire et faire évoluer le patrimoine commun de référentiels d'interopérabilité (CI-SIS, CGTS), de sécurité (PGSSI-S) et d'éthique (COMENS) du numérique en santé inscrits dans une **feuille de route concertée et validée dans le cadre des instances de gouvernance de la régulation (GOREG)** et sur laquelle l'Agence sera force de proposition pour le cadrage des opportunités de régulation.

Cette feuille de route vise à définir et maintenir les standards et référentiels du numérique en santé en France afin d'améliorer leur lisibilité, leur cohérence et leur appropriation par l'ensemble de l'écosystème public et privé ainsi que la prise en compte des contraintes opérationnelles des acteurs et l'articulation avec le cadre européen.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Mise en œuvre effective de la gouvernance concertée des référentiels	●		
Feuille de route annuelle des référentiels	●	●	●
Production des référentiels conformément à la feuille de route validée	●	●	●

6.2 Accompagner les entreprises du numérique en santé (ENS) dans la compréhension et l'adoption des référentiels, dans le cadre de l'Etat plateforme en développant des dispositifs d'accompagnement, afin de favoriser une appropriation progressive et pédagogique des règles et soutenir la mise en conformité des entreprises du numérique en santé et des établissements sur l'ensemble du territoire.

Pour cela l'**ANS accompagne les éditeurs à toutes les étapes de leur parcours**, en priorisant à ce jour les éditeurs engagés dans le programme Ségur du Numérique en santé :

- rédaction de la **doctrine du numérique en santé** et organisation d'une phase de concertation ;
- mise en visibilité des **actualités** et évolutions attendues ;
- **sensibilisation** des entreprises et **acculturation** pour faciliter la compréhension des référentiels auprès de différentes cibles (jeunes entreprises, ENS concernées par le Ségur) : webinaires, animation de sessions de questions/réponses, support éditeurs, FAQ ;
- **appui à la compréhension** des dispositifs de référencement et de financement (sur les parcours, de bout en bout) ;
- développement **d'outils d'accompagnement pour les ENS** (kits pédagogiques, fiches synthétiques, cartographie des produits et services pour orienter vers les bons acteurs, toolkit cybersécurité, parcours, outils pour faciliter les développements et les tests etc.) ;
- mise à disposition d'un **espace authentifié** : espace personnel des ENS pour suivre et centraliser les démarches, dialoguer avec l'ANS, tableau de bord ;
- suivi de l'**avancement des développements et des déploiements** ;
- organisation ponctuelle d'**événements** (ex : projectathon, meetups NLP) ou de groupes de travail rassemblant, en fonction des thématiques, les éditeurs, les professionnels, les relais régionaux de déploiement.

Le taux de satisfaction des ENS sur ces dispositifs d'accompagnement sera mesuré et piloté et pourra faire l'objet d'une réévaluation après les premières mesures.

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de satisfaction des ENS sur les dispositifs d'accompagnement proposés		70%	80%

Livrable et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Dispositifs d'accompagnement (à la publication des référentiels)	●	●	●

6.3 Construire, maintenir et promouvoir les outils d'aide à la conformité et/ou de vérification de conformité, mis à disposition des entreprises du numérique (notamment : Convergence, Gazelle, PLATINES, MOTCO2, et les bacs à sable techniques) en garantissant que ces outils restent accessibles, stables et évolutifs, en cohérence avec les standards nationaux et européens.

Ces actions visent à :

- accélérer la **mise en conformité des solutions avec la doctrine nationale** (Séguir vague 2, référentiels d'interopérabilité, sécurité et éthique) ;
- faciliter les tests et l'intégration via des **environnements de tests** sécurisés, interopérables et opérationnels ;
- rendre la **conformité** plus **transparente et vérifiable** ;
- soutenir l'**innovation responsable** par des environnements d'expérimentation (bacs à sable) alignés sur les exigences RGPD et éthiques.

Livvable et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Définition d'engagements de services sur les outils mis à disposition des ENS		●	

Réguler le numérique en santé

6.4 Coconstruire les dispositifs de régulation avec les **référentiels sectoriels**, les modalités associées de **contrôles a priori** et **a posteriori**, les potentielles **sanctions** associées.

Sur la période 2026-2028, les dispositifs de régulation suivants sont d'ores et déjà à l'étude :

- le **référentiel de sécurité, d'interopérabilité et d'éthique relatif à la portabilité des données des Logiciels de Gestion de Cabinet (LGC)** afin de garantir un transfert effectif, interopérable et sécurisé des données entre acteurs et solutions, et d'éviter toute dépendance technique, de préserver la continuité des soins et de rendre cette portabilité réellement opposable ;
- la **régulation des systèmes d'aide à la décision médicale (SADM)** dont la prise en charge est instaurée par l'article 84 de la LFSS 2026 ;
- le **référentiel Séguir minimal (Biologie)** afin de rendre opposable un socle minimal Séguir, sous réserve de la validation de sa mise en œuvre ;
- l'**évolution des référentiels d'interopérabilité (MOS/NOS) et la régulation des solutions des conseils départementaux**, compte tenu de la priorité ministérielle liée à la **stratégie de refondation de la protection de l'enfance** impulsée par la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Livvable et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Mise en œuvre des dispositifs de régulation tels que validés dans le cadre du GOREG	●	●	●

6.5 Garantir le développement des usages de services numériques en santé grâce aux **espaces de confiance** qui permettent de garantir la sécurité, la disponibilité et l'interopérabilité de leurs membres.

Ces travaux seront déclinés par espace de confiance pour :

- les **usages des messageries sécurisées de santé** via l'**espace de confiance MSSanté** (permettant de réguler les opérateurs de messagerie sécurisée dédiée aux professionnels), tout particulièrement en facilitant l'identification du bon destinataire, en particulier pour les professionnels de santé ayant plusieurs activités, et en étudiant les modalités d'échanges de volumes importants de données de santé ;
- le **partage sécurisé d'images, via l'espace de confiance DRIM-M** (Data Radiologie Imagerie Médicale et Médecine Nucléaire permettant de réguler la consultation d'images médicales par les professionnels et les patients), tout particulièrement en s'assurant de la capacité des éditeurs à franchir l'ensemble du parcours d'intégration et de leur maintien ;
- l'**identification électronique des professionnels** sur les services numériques en santé, via l'**espace de confiance Pro Santé Connect**, cadre sécurisé et normalisé d'accès aux services numériques de santé reposant sur Pro Santé Connect (PSC) et qui offre une authentification standardisée.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Mise en œuvre du dispositif de pilotage de la performance des espaces de confiance	●		
Mesure annuelle de l'usage des espaces de confiance	●	●	●

6.6 Publier le référentiel des opérateurs des messageries sécurisées de Santé et appuyer le ministère chargé de la Santé dans la réflexion stratégique quant aux évolutions de la MSSanté.

Le plan d'action confié à l'ANS sera ensuite décliné sur le plan opérationnel.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Publication du référentiel des opérateurs MSSanté		●	
Contribution à la réflexion stratégique sur les évolutions de la MSSanté, et exécution du plan d'action ANS	●	●	●

Contrôler et garantir la conformité

6.7 Opérer les dispositifs de vérification de conformité, de signalements, d'audits et de sanctions en mettant en œuvre les dispositifs gradués prévus par les cadres réglementaires (par exemple : guichets de vérification de conformité, auto-certifications, audits et gestion des signalements...).

Il s'agit pour cela de renforcer les capacités de contrôle et de suivi de la conformité de l'Agence en :

- conduisant la **politique annuelle de contrôle et de sanction** validée par le ministère chargé de la Santé ;
- traitant les **signalements** utilisateurs en concertation avec les acteurs concernés ;
- opérant les **guichets de vérification** et les services associés ;
- s'appuyant, si opportun, sur des solutions reposant sur l'**intelligence artificielle** pour optimiser les dispositifs.

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Respect des délais de traitement par l'ANS des dossiers de conformité déposés (maximum 2 mois entre le dépôt de toutes les preuves côté candidat et la 1 ^{re} analyse complète du dossier ANS)	90%	95%	98%
Nombre d'audits de conformité réalisés (et information sur le nombre de sanctions/non conformités)	25	40	60

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Bilan annuel sur les activités d'audits et signalements	●	●	●
Rapport annuel DCE sanctions	●	●	●

6.8 Poursuivre le déploiement opérationnel de la vague 2 du Ségur du numérique en santé en sécurisant l'ensemble des dispositifs confiés à l'ANS :

- conception des **exigences** sur les derniers dispositifs ;
- **accompagnement et support** aux entreprises du numérique en santé ;
- **référencement** des solutions ;
- **financement** des prestations ;
- dispositifs de **contrôle et maîtrise globale des risques**.

Cette sécurisation doit permettre de maximiser l'impact de la vague 2, en atteignant une **masse critique de logiciels conformes et référencés** par l'ANS, condition indispensable à la **généralisation des usages autour du partage des données de santé**.

Il s'agira en particulier **d'accompagner la montée en puissance des usages** attendus autour des produits et services socles. Pour cela, le programme Ségur outillera les entreprises du numérique en santé et les acteurs de terrain sur les prérequis techniques et organisationnels, et pilotera le déploiement avec une approche sectorielle, centrée sur les parcours de prise en charge.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Synthèse consommation financière Ségur en termes de crédits d'intervention par couloirs/dispositifs et frais de gestion	●	●	●
Mesure annuelle du taux de commande et du taux d'équipement (déploiement et conformité) en logiciels SONS (par couloirs) en nombre de bénéficiaires et en valeurs d'activité (ex : activité combinée pour les établissements de santé)	●	●	●

Aligner la régulation avec le cadre européen du numérique en santé

6.9 Préparer l'ANS à l'exercice de ses **nouvelles responsabilités européennes en matière de santé numérique - Autorité de santé numérique (ASN)**, notamment pour le portail des signalements, et **Autorité de surveillance des marchés (ASM)**, sous réserve des décisions d'attribution - et assurer la **déclinaison nationale des exigences du socle de l'Espace européen des données de santé (EEDS)**.

L'Agence a anticipé ces travaux sur le format d'échange, les solutions techniques (outils de test), les spécifications communes et les aspects sécurité. Dès promulgation de la loi afférente à ces dispositifs, un cadrage détaillé sera réalisé afin de préciser plus finement les rôles et responsabilités et les éventuels arbitrages à opérer au regard des moyens attribués.

L'ANS est d'ores et déjà **Point de contact national (PCN)** avec le service **Sesali** qui permet aux professionnels de santé habilités de consulter immédiatement les données de santé d'un patient européen de manière sécurisée, structurée et en français. Cette mission sera poursuivie avec les moyens budgétaires et humains associés.

Il s'agira également d'**aligner les référentiels et les environnements de tests avec les exigences européennes, d'intégrer leur mise en œuvre dans le cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé selon une feuille de route concertée** avec les acteurs nationaux et régionaux, et **d'accompagner** l'ensemble de l'écosystème dans cette transformation.

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de référentiels concernés conformes aux exigences européennes			100%

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Feuille de route de déclinaison des exigences européennes dans le cadre national	●		
Cadrage détaillé avec analyse d'impact et préparation à la mise en œuvre des dispositifs nécessaires à l'exercice des nouvelles responsabilités européennes		●	
Mise en place de la préfiguration du fonctionnement autonome, réactif et expert des autorités (planning précisé dans le cadrage)		●	●

Anticiper les perspectives nouvelles de régulation

6.10 Explorer les modalités d'un renforcement de la régulation éthique de l'intelligence artificielle en santé, dans un contexte d'accélération rapide des usages aux impacts cliniques, organisationnels et sociétaux significatifs.

Ces travaux exploratoires viseront à **qualifier les risques, identifier les attentes des parties prenantes et définir le périmètre d'intervention de l'Agence**, en complémentarité des autorités existantes, autour des enjeux de qualité des soins, de protection des données, de responsabilité et de souveraineté numérique, afin de préparer des orientations consolidant durablement la confiance dans le numérique en santé.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Etude exploratoire de renforcement de la régulation éthique opérationnelle dans le domaine de l'intelligence artificielle en santé		●	
Mise en œuvre des actions résultantes de l'étude (selon arbitrages) sur le renforcement de la régulation éthique opérationnelle dans le domaine de l'intelligence artificielle en santé		●	●

AXE 3 • ACCÉLÉRER ENGAGEMENT 7

Faire de la cybersécurité un levier de confiance et de continuité des soins

Face à l'intensification des cybermenaces et à la dépendance croissante des acteurs de santé aux services numériques, la cybersécurité constitue désormais un enjeu majeur de continuité des soins, de confiance et de résilience du système de santé.

L'ambition de l'ANS est d'accompagner durablement la montée en maturité cyber des établissements sanitaires, médico-sociaux et des services numériques en santé, en renforçant les capacités de prévention, de détection, de gestion de crise et de conformité réglementaire.

Pour ce faire, le programme CaRE continuera de contribuer au renforcement de la résilience du système de santé en accompagnant l'ensemble des établissements, sanitaires et médico-sociaux dans le renforcement de leur cybersécurité.

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte européen en forte évolution, marqué notamment par la mise en œuvre des réglementations NIS2, SREN, Cyber Resilience Act (CRA), ainsi que la législation européenne Medical Device Regulation (MDR) et In-Vitrodiagnostic Regulation (IVDR). Cette trajectoire implique un fort accompagnement de son écosystème par l'Agence pour bien appréhender les nouvelles exigences réglementaires qui pourront être complétées par des référentiels sectoriels pour les spécificités non couvertes.

Cette évolution traduit un changement de paradigme : la cybersécurité ne relève plus uniquement d'une logique technique ou corrective, mais devient une condition essentielle de confiance et de continuité du système de santé numérique. Cependant, cet aspect correctif va perdurer, avec une action centrale du CERT Santé dont le rôle est de prévenir, détecter et répondre aux incidents de cybersécurité qui touchent les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, les laboratoires d'analyse médicale et les centres de radiothérapie.

764

**incidents SI des établissements
déclarés auprès du CERT Santé**
(chiffre 2025)

Détecter et répondre aux incidents cyber

7.1 Renforcer la réactivité du CERT Santé en appui à la gestion des cybermenaces et de **détection des vulnérabilités**, en poursuivant le développement des dispositifs de détection, d'alerte et de gestion de crise cyber (recherche active de vulnérabilités, gestion de leur correction, ...).

Ces actions visent à mieux accompagner les bénéficiaires confrontés à un incident majeur ayant déjà affecté un ou plusieurs services numériques.

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Durée moyenne entre la réception d'une déclaration d'incident par le CERT Santé et la prise de contact (ou tentative de prise de contact) sur les incidents majeurs et crises cyber pour lesquels le bénéficiaire a demandé un accompagnement	1h	1h	1h

Livrible et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Développement des capacités d'action du CERT Santé en Heures Non Ouvrées (HNO) pour couvrir les mêmes missions de réponse à incident (qualification, endiguement, investigation numérique et accompagnement à la remédiation) qu'en Heures Ouvrées (HO)		●	●

7.2 Promouvoir la chaîne d'alerte et les services proposés par le CERT Santé auprès des **établissements et services médico-sociaux** afin de leur apporter un appui dans la réponse à un incident de sécurité des systèmes d'information.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Bilan des actions de communication sur le CERT Santé menées auprès du secteur médico-social	●	●	●
Bilan chiffré du nombre de déclarations réalisées auprès du CERT Santé par des ESMS (avec ventilation par typologie) et du nombre d'ESMS ayant réalisé au moins une déclaration	●	●	●

Structurer une réponse coordonnée sur l'ensemble du territoire

7.3 Etudier les leviers d'optimisation et de coordination entre les actions nationales et celles des **Centres Régionaux de Ressources Cybersécurité (CRRC)** en appui à la gestion des cybermenaces portée par les ARS et les GRADeS, selon le périmètre des missions qui sera confié par le ministère chargé de la Santé.

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Note de cadrage et d'impact coordination actions nationales / CRRC		●	
Exécution des actions prévues dans la note pour optimiser concrètement la coordination actions nationales / CRRC			●

Accompagner les acteurs dans leur mise en conformité

7.4 Faire évoluer et diffuser les référentiels et cadres de confiance en cybersécurité :

- en poursuivant l'**évolution** et la **diffusion des référentiels majeurs**, notamment la PGSSI-S (Politique Générale de Sécurité des Systèmes d'Information de Santé), les dispositifs HDS (Hébergement de données de santé) et référentiels packagés ;
- en **accompagnant les acteurs dans la mise en conformité** aux exigences européennes ;
- en **renforçant les actions de sensibilisation et d'accompagnement** des établissements et acteurs de santé.

Ces travaux visent à **renforcer un socle commun de sécurité** pour l'ensemble de l'écosystème, guider et conseiller l'écosystème dans leur mise en œuvre et faciliter l'appropriation progressive des nouvelles exigences européennes en matière de cybersécurité et de résilience (NIS2, CRA, MDR/IVDR, loi SREN).

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Production annuelle des référentiels (cyber ou packagés)	●	●	●
Bilan des actions annuelles de sensibilisation et d'accompagnement sur les référentiels et cadres de confiance en cybersécurité	●	●	●

Faire progresser durablement la maturité cyber

7.5 Poursuivre les actions cyber des programmes CaRE pour les établissements de santé et médico-sociaux et Ségur pour les services numériques en santé.

Il s'agit d'accompagner leur montée en maturité cyber et de renforcer durablement leur niveau de sécurité et leur résilience opérationnelle, et d'industrialiser un modèle national articulant financements, accompagnement territorial et actions de sensibilisation, en cohérence avec la trajectoire réglementaire (et notamment la directive européenne NIS2).

Indicateur	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de candidature aux dispositifs CaRE	85%	85%	85%

Livrable et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Bilan annuel des actions du programme CaRE	●	●	●

Une ambition pilotée, des résultats mesurés

Le COP 2026-2028 de l'ANS est gouverné selon une logique de pilotage stratégique par le conseil d'administration de l'Agence, avec un bilan présenté annuellement et, le cas échéant, des mobilisations ad hoc du CA en cas d'impact significatif sur le périmètre d'activité de l'Agence et donc de son COP.

L'ANS est en charge de l'exécution opérationnelle du plan, du pilotage managérial associé incarné par la Direction Générale, ses directions et leurs collaborateurs, de sa mise en œuvre et de la préparation des arbitrages stratégiques soumis au CA.

Au sein de l'Agence, un comité de pilotage s'assure du suivi de la bonne exécution du COP et de l'atteinte de ses engagements ; à l'issue de chaque comité de pilotage une revue d'avancement est également partagée avec la tutelle.

Le suivi s'appuie sur un tableau de bord commun permettant de superviser les actions prioritaires du COP, les indicateurs et les livrables attendus. Ce tableau de bord intègre également un registre des décisions et des perturbations endogènes et exogènes à l'Agence venant impacter la trajectoire pluriannuelle du COP.

Ce dispositif vise ainsi une exécution maîtrisée du COP et permet d'objectiver les résultats, les dérives éventuelles et les mesures correctrices soumises au CA.

L'ANS EN MOUVEMENT : ce que le COP engage en interne

Le COP 2026-2028 accompagne également une transformation interne de l'Agence du Numérique en Santé.

Pour répondre à l'accélération des usages numériques, à l'évolution des exigences réglementaires et aux attentes croissantes de l'écosystème, l'ANS poursuit l'évolution de ses modes de fonctionnement, de son organisation et de ses compétences.

Cette dynamique vise à renforcer la transversalité entre directions, développer une culture commune davantage tournée vers la qualité de service et améliorer les capacités de pilotage, de priorisation et de gestion des risques.

Elle s'accompagne également d'un effort de transformation des compétences et des expertises afin de permettre à l'Agence de consolider durablement son rôle d'opérateur, de régulateur et de promoteur du numérique en santé.

À travers ce COP, l'ANS affirme une conviction forte : la transformation du numérique en santé suppose également une capacité de transformation continue de l'Agence elle-même.

Une Agence en mouvement pour accompagner un système de santé en transformation.

Le COP et les politiques publiques de santé

UN LEVIER OPÉRATIONNEL AU SERVICE DES PRIORITÉS NATIONALES ET EUROPÉENNES

Le Contrat d'objectifs et de performance 2026-2028 s'inscrit pleinement dans les grandes orientations des politiques publiques de santé et du numérique en santé.

Il contribue à accompagner plusieurs transformations du système de santé : renforcement de la coordination des soins, développement du partage sécurisé des données de santé, amélioration de l'interopérabilité, montée en maturité cyber des acteurs et modernisation des organisations sanitaires et médico-sociales.

Le COP s'inscrit ainsi dans la continuité des grandes dynamiques engagées ces dernières années, notamment autour de la feuille de route du numérique en santé, du Ségur du numérique en santé et des politiques de transformation numérique portées par les pouvoirs publics.

Il accompagne également les évolutions européennes qui redessinent progressivement le cadre du numérique en santé, avec notamment :

- l'Espace Européen des Données de Santé (EEDS) ;
- les nouvelles exigences en matière de cybersécurité ;
- le renforcement des cadres de confiance numérique ;
- et l'évolution des standards d'interopérabilité.

Dans ce contexte, l'ANS affirme son rôle d'opérateur des politiques publiques du numérique en santé, au service de leur mise en œuvre concrète et de leur appropriation par les acteurs de terrain.

***Ce COP n'est pas à côté des politiques publiques de santé :
il en est un levier direct, concret et opérationnel au service
de leur mise en œuvre et de leurs résultats.***

Forte des infrastructures, référentiels et services déployés ces dernières années, l'ANS entend désormais capitaliser sur ces acquis pour préparer la prochaine génération du numérique en santé. Face à l'accélération des innovations technologiques, à l'émergence de nouveaux usages inspirés des standards numériques du quotidien et aux évolutions européennes, l'Agence se donne pour objectif d'anticiper les besoins de demain plutôt que d'y répondre a posteriori.

ANNEXES

DÉMARCHE DE CONCERTATION MENÉE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU COP 2026 – 2028

Afin d'alimenter la réflexion stratégique et de construire un COP aligné avec les attentes de son écosystème, l'Agence du Numérique en Santé a conduit entre janvier et juin 2026 une série d'entretiens auprès de ses principales parties prenantes.

Cette démarche de concertation visait à recueillir :

- la perception du positionnement et du rôle de l'ANS ;
- les priorités stratégiques attendues pour les trois prochaines années ;
- les principaux points de satisfaction et axes d'amélioration ;
- les attentes en matière de qualité de service, d'accompagnement et de pilotage.

Au total, plus de 20 entretiens ont été réalisés auprès de représentants de l'ensemble de l'écosystème du numérique en santé :

Institutions et administrations centrales

- Direction générale de la santé (DGS)
- Direction de la sécurité sociale (DSS)
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)

Agences et opérateurs nationaux

- Haute Autorité de Santé (HAS)
- Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI)
- Agence nationale de la performance sanitaire et médico-sociale (ANAP)
- Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM)
- Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH)
- Plateforme des données de santé (PDS)
- Institut national du cancer (INCa)
- GIE SESAM-Vitale
- Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam)
- Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)

Acteurs territoriaux

- Agences régionales de santé (ARS)
- Groupements régionaux d'appui au développement de la e-santé (GRADeS)

Représentants des établissements et professionnels

- Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)
- Fédération nationale des établissements d'hospitalisation à domicile (FNEHAD)

Entreprises et fédérations du numérique en santé

- Numeum
- Association des Structures d'Informatique Hospitalières Publiques Autonomes (ASINHPA)
- Représentants d'entreprises du numérique en santé

Représentants des usagers

- France Assos Santé

Gouvernance de l'Agence

- Membres du Conseil d'administration
- Membres de l'Assemblée générale
- Personnalités qualifiées

Les enseignements issus de ces échanges ont contribué à la définition de la vision stratégique du COP, à l'identification des priorités d'action de l'Agence et à la construction des indicateurs de pilotage associés.

RECAPITULATIF DES INDICATEURS ET LIVRABLES PAR AXE

AXE 1 • ANCRER ENGAGEMENT 1

Garantir des services socles et référentiels nationaux fiables, performants et durables aux acteurs de santé

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de disponibilité RPPS (jours et heures ouvrés)	98%	98,5%	99%
	DMIA 5h, GTR (incident bloquant) 4h DMIA : Durée maximale d'interruption admissible GTR : Garantie de temps de rétablissement		
Taux de disponibilité FINESS (jours et heures ouvrés)	98%	98,5%	99%
	DMIA 5h, GTR (incident bloquant) 4h		
Taux de disponibilité Annuaire Santé (jours et heures ouvrés)	98%	98,5%	99%
	DMIA 5h, GTR (incident bloquant) 4h		
Taux de disponibilité ROR (jours et heures ouvrés)	98%	98,5%	99%
	DMIA 5h, GTR (incident bloquant) 4h		

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Etude d'évolution des niveaux de service des répertoires nationaux	●		
Note stratégique d'urbanisation des annuaires nationaux	●		
Bilan d'avancement annuel des actions d'urbanisation des annuaires nationaux		●	●
Mise à disposition API annuaire MSSanté permettant la gestion d'une adresse MSSanté unique pour chaque activité d'un professionnel de santé enregistrée dans le RPPS (2026)	●		
Mise en production FINESS V1.0	●		
Plan stratégique FINESS	●		
Mise en production FINESS périmètre 2026 complémentaire (gestion des utilisateurs par les coordinateurs, mise en qualité SIRENE, modification de la constitution des groupements de coordination organique, consultation des engagements 360)	●		
Mise en production FINESS périmètre 2027 (modification constitution Groupements de Coopération Conventionnelle, déploiement dans les conseils départementaux)		●	
Mise en production FINESS périmètre 2028 (à instruire)			●

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Note de cadrage des évolutions nécessaires des annuaires nationaux	●		
Mise en œuvre des actions prévues à la note de cadrage des évolutions nécessaires des annuaires nationaux		●	●
Plan d'action vis-à-vis de l'écosystème pour mesurer la qualité des données annuaires transmises à l'ANS et les fiabiliser (mise à jour annuelle si besoin)	●	●	●
Mesure annuelle de la satisfaction quant à la complétude et à la qualité des répertoires socles (RPPS, FINESS et ROR)	●	●	●
100% des identités de Pro Santé Identité réconciliées au RNIPP		●	
Finalisation de la bascule des ROR régionaux vers le ROR national	●		
Construction de l'offre de services ROR national (dont accompagnement et support auprès des GRADeS et au développement de la consommation des données)	●		
Mise en œuvre d'un dispositif de mesure sur l'alimentation, la consommation et l'usage effectif du patrimoine des données du ROR		●	●

AXE 1 • ANCRER ENGAGEMENT 2

Renforcer la performance et la résilience numérique de la chaîne des urgences

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Nombre de SI-SAMU-SAS équipés du bandeau téléphonique	27	42	50
Taux de disponibilité du bandeau téléphonique SI-SAMU (appels maintenus en cas d'indisponibilité du bandeau)	99,5	99,5	99,5
Réduction du coût unitaire annuel de maintenance SI-SAMU par site (par rapport à 2025)	-27%	-48%	-56%

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Preuve de concept (POC) de la nouvelle solution technologique téléphonie SI-SAMU	●		
Mise en service de la nouvelle solution « Téléphonie v3 » SI-SAMU			●
Mise en service des liens HubSanté en SAMU vers les autres SAMU, les Centres antipoisons, et les SMUR (Structures mobiles d'urgence et de réanimation)	●		
Mise en service des liens HubSanté en SAMU vers le portail SI-SAMU, le 18 (pompiers), le RPS (Résumé patient/SMUR)		●	
Mise en service des liens HubSanté en SAMU vers les ATSU (Association des transports sanitaires d'urgence), et les SAU (Service d'accueil des urgences)			●

Placer l'expérience utilisateur, l'adoption et la satisfaction au cœur de l'offre de services de l'ANS

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de satisfaction des relais en régions (ARS, GRADeS, réseau de la Cnam, réseau des gestionnaires RPPS) quant à l'accompagnement proactif réalisé par l'ANS dans la mise en œuvre des priorités numériques nationales	>80%	>80%	>80%
Expérimentations terrain, en s'appuyant si possible sur des experts en étude d'usage et en utilisant des méthodologies de référence		>2	>2
Nombre de services pilotés avec l'ensemble des indicateurs définis (satisfaction, adoption, niveaux de services, coûts,...)		5	10
Taux de satisfaction à long terme (« à froid ») des PS contactant le support	67,5%	70%	75%
Taux de satisfaction à long terme (« à froid ») des ENS contactant le support	72%	73,5%	75%
Taux de décroché du support N1	90%	90%	90%
Délai de prise en charge asynchrone par le support N1 (en heures ouvrées)	<12h	<12h	<12h
Taux de satisfaction à chaud du support N1	90%	90%	90%
Evolution de la part des demandes prises en charge via les dispositifs numériques (portails, selfcare,...) vs contact direct du support, par rapport à 2026		+10 points	+20 points
Taux de résolution au premier contact du support		73%	80%

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Etude de l'extension des dispositifs d'animation territoriale à l'ensemble des secteurs (ville, officine, soins non programmés) et des produits phares de l'agence	●	●	●
Mise en place d'un dispositif national structuré de remontée et de suivi des irritants, en s'inspirant de la démarche « Sentinelle » précédemment expérimentée dans le cadre de la médecine de ville et en lien avec les nouvelles missions de régulation de l'ANS		●	●
Lancement, en articulation avec le ministère chargé de la Santé voire la Cnam, des comités permettant d'échanger sur l'ensemble de la feuille de route du numérique en santé avec les fédérations hospitalières d'une part et les représentants des professionnels libéraux d'autre part. Et poursuite des comités réalisés avec les fédérations du secteur médico-social		●	●
Création et animation des communautés d'ambassadeurs sectorielles et/ou thématiques, mobiliser des professionnels engagés dans le déploiement		●	●
Lancement d'un événement dédié au secteur hospitalier et poursuite des Journées nationales du médico-social		●	●

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Cadrage du dispositif de pilotage du portefeuille de services (indicateurs à suivre, gouvernance ANS à mettre en œuvre pour les piloter, outillage)		●	
Mise en place du dispositif de pilotage du portefeuille des services, puis actualisation annuelle avec enrichissement progressif du périmètre des services		●	●
Actualisation dynamique et enrichissement progressif de l'Observatoire conformément à la feuille de route définie	●	●	●
Plan d'actions de refonte du Centre de Relation Client (support N1)	●		
Mise en œuvre des actions de transformation du support N1 et plus globalement de la relation client et bilans annuels		●	●

AXE 2 • ALIGNER ENGAGEMENT 4

Transformer l'ANS pour mieux servir son écosystème et garantir sa performance dans la durée

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Satisfaction de la gouvernance ANS sur le pilotage du COP	80%	85%	90%
Nombre d'exercices de gestion de crise réalisés avec succès (précisant le périmètre couvert et avec retours d'expérience)	1	1	1
Ecart entre le taux d'exécution et le budget sur les dépenses AE / CP à fin d'année, en dissociant par nature de dépense (personnel / hors personnel, fonctionnement / investissement)	Cible identique chaque année : Hors intervention [5% AE ; 10% CP] Intervention [20% AE ; 30% CP]		
Taux d'externalisation (prestations intellectuelles et prestations intellectuelles informatiques)	74%	71%	70%
Taux de satisfaction collaborateurs (eNPS)	-2	1	5
Taux de saturation du plafond d'emplois	96%	99%	99%

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Mise en œuvre des ajustements de la gouvernance ANS (AG et CA)		●	
Cadrage puis mise en œuvre du comité de maîtrise des risques	●	●	
Étude d'opportunité pour engager l'Agence vers une certification qualité ISO 9001 puis ISO 27001 et plan d'action associé	●		
Formalisation du dispositif de gestion de crise et du programme pluriannuel d'exercices et de formations	●		
Bilan annuel du dispositif de gestion de crise (dont exercices, évolutions et extensions de périmètres) intégré au plan d'amélioration du dispositif		●	●

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Bilan annuel du respect des cadres de régulation et de sécurité des systèmes d'information de l'Agence	●	●	●
Lancement et réalisation des travaux de comptabilité analytique sur un premier périmètre d'activités de l'Agence	●	●	
Extension du périmètre de comptabilité analytique à l'ensemble des activités de l'Agence			●
Réévaluation du taux d'externalisation 2028 au regard du budget 2028		●	
Plan annuel d'amélioration de la satisfaction collaborateurs	●	●	●
Plan de développement de la politique sociale		●	
Référentiels fonctions et compétences / fiches de fonctions		●	
Mise en place d'une gouvernance « Intelligence artificielle » pour piloter les besoins à l'échelle de l'Agence	●		
Cartographie de 10 processus clés (évaluation du potentiel d'optimisation, en priorisant les processus à haut retour sur investissement) et réalisation des actions de gain de productivité		●	
Poursuite des travaux sur de nouveaux processus avec gains de productivité et bilan global sur les initiatives lancées, et construction du plan de travail 2029			●
Etat des lieux pour définition d'une feuille de route RSE		●	
Mise en place SPASER		●	
Mise en place comité RSE		●	●
Bilan de l'impact environnemental de l'Agence		●	●

AXE 3 • ACCÉLÉRER ENGAGEMENT 5

Déployer une identité numérique de confiance conforme au cadre européen

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Satisfaction des utilisateurs sur la démarche d'accompagnement de mise en conformité à la réglementation européenne pour l'accès aux données de santé et l'utilisation des solutions certifiées		65%	80%
Taux de disponibilité du service PSC	99%	99,9%	99,9%
Blocage préventif des usurpations d'identités via Pro Santé Connect (PSC) sur la base de règles de détection (en heures)	<24h ouvrées	< 1h	< 1h
Blocage des signalements d'usurpations par le PS en moins de 1h	90%	90%	90%
Taux de faux-positif : part des blocages préventifs d'eCPS non justifiés (sans usurpation avérée).	50%	50%	40%
Durée d'investigation post blocage préventif en moins de 72h	90%	90%	90%

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Dépôt du dossier ANSSI de certification Pro Santé Connect en vue d'une certification en 2029		●	
Actualisation d'une feuille de route pluriannuelle (plan produits, accompagnement, sensibilisation aux usages, communication...) en vue de mobiliser l'écosystème pour la mise en conformité des services socles d'identité numérique avec les règlements européens	●		
Actualisation d'une feuille de route pluriannuelle pour adaptation du cadre de régulation de l'identité numérique de la PGSSI-S	●		
Lancement des nouvelles actions associées et poursuite des travaux engagés pour l'actualisation de la PGSSI-S	●	●	●
Définition d'un plan stratégique pour la mise en place d'une offre unifiée de services socles d'identité numérique sectoriels	●		
Télé-mise à jour des certificats			●
Ouverture du service Pro Santé Identité (PSI)	●		
Feuille de route pluriannuelle du produit cartes physiques CPx, et feuille de route conjointe avec la Cnam sur la Feuille de Soins Electronique en ligne permettant de développer la e-CPS	●		
Publication et exécution de la feuille de route dédiée à l'offre MIE PSC, dont les cartes		●	●
Mesure régulière du nombre de cartes CPx produites, du déploiement de la e-CPS et des usages par typologie de cartes		●	●
Télé-mise à jour des cartes CPx avec extension de la durée de vie à 6 ans		●	
Définition du plan pluriannuel de renforcement de la robustesse de Pro Santé Connect	●		
Définition du plan pluriannuel de renforcement de la sécurité de l'enregistrement des individus auxquels sont attribués des MIE	●		
Mesure annuelle du nombre de professionnels inscrits au RPPS ayant terminé le parcours de certification de leur eCPS (MIE de niveau 2) au travers de Pro Santé Identité	●	●	●

AXE 3 • ACCÉLÉRER ENGAGEMENT 6

Affirmer le rôle de régulateur de l'ANS en France et en Europe

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Taux de satisfaction des ENS sur les dispositifs d'accompagnement proposés		70%	80%
Respect des délais de traitement par l'ANS des dossiers de conformité déposés (maximum 2 mois entre le dépôt de toutes les preuves côté candidat et la 1 ^{re} analyse complète du dossier ANS)	90%	95%	98%
Nombre d'audits de conformité réalisés (et information sur le nombre de sanctions/non conformités)	25	40	60
Taux de référentiels concernés conformes aux exigences européennes			100%

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Mise en œuvre effective de la gouvernance concertée des référentiels	●		
Feuille de route annuelle des référentiels	●	●	●
Production des référentiels conformément à la feuille de route validée	●	●	●
Dispositifs d'accompagnement (à la publication des référentiels)	●	●	●
Définition d'engagements de services sur les outils mis à disposition des ENS		●	
Mise en œuvre des dispositifs de régulation tels que validés dans le cadre du GOREG	●	●	●
Mise en œuvre du dispositif de pilotage de la performance des espaces de confiance	●		
Mesure annuelle de l'usage des espaces de confiance	●	●	●
Publication du référentiel des opérateurs MSSanté		●	
Contribution à la réflexion stratégique sur les évolutions de la MSSanté, et exécution du plan d'action ANS	●	●	●
Bilan annuel sur les activités d'audits et signalements	●	●	●
Rapport annuel DCE sanctions	●	●	●
Synthèse consommation financière Ségur en termes de crédits d'intervention par couloirs/dispositifs et frais de gestion	●	●	●
Mesure annuelle du taux de commande et du taux d'équipement (déploiement et conformité) en logiciels SONS (par couloirs) en nombre de bénéficiaires et en valeurs d'activité (ex : activité combinée pour les établissements de santé)	●	●	●
Feuille de route de déclinaison des exigences européennes dans le cadre national	●		
Cadrage détaillé avec analyse d'impact et préparation à la mise en œuvre des dispositifs nécessaires à l'exercice des nouvelles responsabilités européennes		●	
Mise en place de la préfiguration du fonctionnement autonome, réactif et expert des autorités (planning précisé dans le cadrage)		●	●
Etude exploratoire de renforcement de la régulation éthique opérationnelle dans le domaine de l'intelligence artificielle en santé		●	
Mise en œuvre des actions résultantes de l'étude (selon arbitrages) sur le renforcement de la régulation éthique opérationnelle dans le domaine de l'intelligence artificielle en santé		●	●

Faire de la cybersécurité un levier de confiance et de continuité des soins

Indicateurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Durée moyenne entre la réception d'une déclaration d'incident par le CERT Santé et la prise de contact (ou tentative de prise de contact) sur les incidents majeurs et crises cyber pour lesquels le bénéficiaire a demandé un accompagnement	1h	1h	1h
Taux de candidature aux dispositifs CaRE	85%	85%	85%

Livrables et jalons majeurs	CIBLES		
	2026	2027	2028
Développement des capacités d'action du CERT Santé en Heures Non Ouvrées (HNO) pour couvrir les mêmes missions de réponse à incident (qualification, endiguement, investigation numérique et accompagnement à la remédiation) qu'en Heures Ouvrées (HO)		●	●
Bilan des actions de communication sur le CERT Santé menées auprès du secteur médico-social	●	●	●
Bilan chiffré du nombre de déclarations réalisées auprès du CERT Santé par des ESMS (avec ventilation par typologie) et du nombre d'ESMS ayant réalisé au moins une déclaration	●	●	●
Note de cadrage et d'impact coordination actions nationales / CRRC		●	
Exécution des actions prévues dans la note pour optimiser concrètement la coordination actions nationales / CRRC			●
Production annuelle des référentiels (cyber ou packagés)	●	●	●
Bilan des actions annuelles de sensibilisation et d'accompagnement sur les référentiels et cadres de confiance en cybersécurité	●	●	●
Bilan annuel des actions du programme CaRE	●	●	●

GLOSSAIRE

ANSSI : Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

L'ANSSI est l'autorité nationale en matière de cybersécurité et de cyberdéfense rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale.

ARS : Agence régionale de santé

Les Agences régionales de santé sont chargées d'assurer un pilotage unifié de la santé en région, de mieux répondre aux besoins de la population et d'accroître l'efficacité du système.

CaRE : Cybersécurité Accélération et Résilience des Établissements

Le programme CaRE est le dispositif national lancé en 2023 par le ministère chargé de la Santé pour accompagner les établissements de santé face à une menace cyber sans précédent. Doté d'une enveloppe globale de 750 millions d'euros d'ici 2027, il offre un cadre opérationnel et financier structuré pour renforcer durablement la sécurité et la résilience des systèmes d'information hospitaliers.

CERT Santé : Centre d'alerte et de réaction aux attaques informatiques pour le secteur Santé

Le CERT Santé est un service national de réponse à incident disponible 24h/24 et 7j/7. Il accompagne les établissements confrontés à un incident majeur ayant affecté un ou plusieurs services numériques et nécessitant la mise en œuvre d'un fonctionnement dégradé. Il intervient également dans la prévention, la détection et l'analyse des menaces cyber touchant le secteur de la santé.

CI-SIS : Cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé

Le Cadre d'interopérabilité des systèmes d'information de santé est le référentiel national qui définit les règles, standards et spécifications permettant aux systèmes d'information de santé d'échanger et de partager des données de manière fluide, sécurisée et compréhensible par l'ensemble des acteurs.

CNSA : Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie

La CNSA est la caisse gestionnaire de la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle contribue au financement et au pilotage des politiques publiques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

La CPAM joue un rôle majeur au service de la protection de la santé des habitants de son territoire en permettant à chacun de bénéficier de l'assurance maladie et d'accéder aux soins.

CPS : Carte de professionnel de santé

La carte CPS est une carte d'identité professionnelle électronique permettant aux professionnels de santé de s'identifier, de s'authentifier et de signer électroniquement dans les services numériques de santé de manière sécurisée.

CPx : Cartes d'identité professionnelle électronique

Les cartes CPx constituent la famille des cartes d'identification électronique délivrées par l'Agence du Numérique en Santé. Elles permettent l'authentification et, selon les cas, la signature électronique sécurisée dans les services numériques de santé.

CRA : Cyber Resilience Act

Le CRA est un règlement européen visant à renforcer la cybersécurité des produits comportant des éléments numériques. Il impose aux fabricants et fournisseurs de nouvelles exigences en matière de sécurité tout au long du cycle de vie des produits.

DGRINES : direction générale de la recherche, de l'innovation et du numérique en santé

La Direction générale de la recherche, de l'innovation et du numérique en santé élabore, met en œuvre et coordonne la politique des ministères chargés de la santé, de l'action sociale et de la sécurité sociale dans les domaines du numérique, de la recherche et de l'innovation dans les secteurs sanitaire et médico-social.

DRIM-M : Data Radiologie Imagerie Médicale et Médecine Nucléaire

DRIM-M est le réseau national de partage des examens d'imagerie médicale permettant aux professionnels de santé et aux patients d'accéder aux images médicales de manière sécurisée, quel que soit leur lieu de réalisation.

eCPS : Application mobile d'identification et d'accès aux services numériques

La eCPS est la version dématérialisée de la carte CPS. Disponible sous forme d'application mobile, elle permet aux professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social de s'authentifier de manière sécurisée aux services numériques de santé sans lecteur de carte.

EEDS : Espace européen des données de santé

L'Espace européen des données de santé, ou European Health Data Space (EHDS), est le cadre européen destiné à faciliter l'accès, le partage et la réutilisation sécurisés des données de santé au sein de l'Union européenne au bénéfice des patients, des professionnels de santé, de la recherche, de l'innovation et des politiques publiques.

eIDAS : Electronic Identification, Authentication and Trust Services

eIDAS est le règlement européen qui encadre l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein de l'Union européenne.

ENS : Entreprise du numérique en santé

Les entreprises du numérique en santé regroupent les acteurs qui développent, éditent, intègrent ou exploitent des solutions numériques destinées aux professionnels, établissements et usagers du système de santé.

FINESS : Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux

Le FINESS est le répertoire national de référence des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Il attribue à chaque structure un identifiant unique permettant son identification fiable dans les systèmes d'information et les échanges numériques.

GOREG : Comité de régulation du numérique en santé

Le comité de régulation du numérique en santé réunit notamment le ministère chargé de la Santé, la Cnam, l'ANS, le GIE SESAM-Vitale et la HAS afin d'assurer la coordination et le pilotage des travaux de régulation du numérique en santé.

GRADeS : Groupement régional d'appui au développement de la e-santé

Les GRADeS accompagnent les établissements et les professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social dans le déploiement et l'usage des services numériques en santé, en lien avec les Agences régionales de santé.

HDS : Hébergement des données de santé

L'Hébergement de données de santé est le dispositif de certification garantissant que les données de santé à caractère personnel sont hébergées par des prestataires répondant à des exigences élevées de sécurité, de confidentialité et de disponibilité.

HospiConnect

HospiConnect est la déclinaison opérationnelle, pour le secteur hospitalier, de la stratégie nationale d'identité numérique en santé. Il vise à sécuriser et simplifier l'accès des professionnels aux services numériques de santé grâce à une gestion maîtrisée des identités, des habilitations et de l'authentification forte.

Hub Santé

Le Hub Santé est une plateforme d'échange sécurisée permettant aux SAMU et à leurs partenaires de partager des données de manière fluide et sécurisée afin d'améliorer la coordination des prises en charge et des situations de crise.

IVDR : In-Vitro Diagnostic Regulation

L'IVDR est le règlement européen relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro. Entré en application en mai 2022, il vise à renforcer la sécurité, la qualité et la performance de ces dispositifs tout en harmonisant les règles au sein de l'Union européenne.

MDR : Medical Device Regulation

Entré en vigueur en 2021, le règlement européen MDR vise à renforcer la sécurité, la qualité et la traçabilité des dispositifs médicaux tout en harmonisant les pratiques au sein de l'Union européenne.

MIE : Moyen d'identification électronique

Un moyen d'identification électronique permet à un professionnel ou à un agent habilité de prouver son identité lors de l'accès à un service numérique. Les principaux MIE du secteur de la santé sont la carte CPS, les cartes CPx et la eCPS.

MSSanté : Messagerie sécurisée de santé

MSSanté est le service national de messagerie sécurisée permettant aux professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social d'échanger des données de santé dans le respect de la confidentialité et de la réglementation.

NIS2 : Network and Information Security 2

NIS2 est la directive européenne visant à renforcer le niveau de cybersécurité des organisations essentielles et importantes. Elle impose notamment des obligations renforcées en matière de gestion des risques, de gouvernance et de notification des incidents.

PGSSI-S : Politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé

La PGSSI-S est le cadre de référence national qui définit les règles, bonnes pratiques et exigences de sécurité applicables aux systèmes d'information de santé afin de protéger les données de santé et de renforcer la confiance numérique.

Pro Santé Connect

Pro Santé Connect est le fournisseur d'identité national du numérique en santé. Il permet aux professionnels de s'authentifier de manière sécurisée aux services numériques de santé grâce à la carte CPS, aux cartes CPx ou à la eCPS.

RNIPP : Répertoire national d'identification des personnes physiques

Le RNIPP est un instrument de vérification de l'état civil des personnes nées en France.

ROR : Répertoire national de l'Offre et des Ressources

Le Répertoire national de l'Offre et des Ressources en santé et accompagnement médico-social est le référentiel qui collecte, met en qualité et diffuse les données de description de l'offre de santé et la disponibilité en lits.

RPPS : Répertoire partagé des professionnels intervenant dans le système de santé

Le RPPS est le référentiel national d'identification des professionnels intervenant dans le système de santé. Il attribue à chaque professionnel un identifiant unique, pérenne et national utilisé pour sécuriser les échanges numériques.

SAS : Service d'accès aux soins

Le Service d'accès aux soins est un dispositif national permettant à toute personne confrontée à un besoin de soins non programmés d'être orientée rapidement vers la réponse la plus adaptée à sa situation.

SI-SAMU : Système d'information du SAMU - Centre 15

Le SI-SAMU met à disposition des urgentistes, SAMU et ARS des outils sécurisés et collaboratifs permettant de coordonner les prises en charge et de partager l'information en temps réel.

SINUS : Système d'information numérique standardisé

SINUS est l'outil national de dénombrement, d'identification et de suivi des victimes lors d'événements exceptionnels ou de situations à nombreuses victimes. Il est principalement utilisé par les services de secours.

SI-VIC : Système d'information pour le suivi des victimes

SI-VIC est le système d'information national permettant de recenser, identifier et suivre les victimes prises en charge lors de situations sanitaires exceptionnelles.

ViaTrajectoire

ViaTrajectoire est un service public numérique d'orientation qui facilite la recherche et l'admission dans les établissements et services sanitaires, médico-sociaux et sociaux. Il permet aux professionnels et aux usagers d'identifier les solutions adaptées à leurs besoins et de dématérialiser les demandes d'admission.

REJOIGNEZ NOUS SUR

→ esante.gouv.fr



Agence du Numérique en Santé



[esante_gouv_fr](https://twitter.com/esante_gouv_fr)



[agencedunumeriqueensante3548](https://www.youtube.com/channel/UCagencedunumeriqueensante3548)



[ans_officiel_](https://www.tiktok.com/@ans_officiel_)